

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve avec 4 abstentions, 24 voix pour et 0 voix contre, le compte financier

de l'exercice 2022 .

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 163 ETPT, soit 915 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 248 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 104 284 931,88€ d'autorisations d'engagement, soit
 - 84 254 094,74€ pour l'enveloppe personnel
 - 13 453 059,41€ pour l'enveloppe fonctionnement et intervention
 - 6 577 777,73€ pour l'enveloppe investissement
- 102 806 870,86€ de crédits de paiement, soit
 - 84 254 997,40€ pour l'enveloppe personnel
 - 13 197 393,27€ pour l'enveloppe fonctionnement et intervention
 - 5 354 480,19€ pour l'enveloppe investissement
- 103 764 549,48€ de recettes
- 957 678,62€ de solde budgétaire

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le :

17/03/23

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- + 252 855,88€ de variation de trésorerie
- - 261 502,94€ de résultat patrimonial
- 1 844 516,86€ de capacité d'autofinancement
- + 154 372,86€ de variation du fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de - 261 502,94€ en report à nouveau. Suite à cette affectation, le montant du report à nouveau est porté à 5 011 937,26€ et celui des réserves à 13 855 018,09€.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du ou des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

Le Mans, le 15 mars 2023

Le Président de Le Mans Université

Pascal LEROUX



Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le :



Le Mans - Laval



Compte financier Exercice 2022

Pour vote du Conseil d'Administration



**Le Mans
Université**

Agence
comptable



Le Mans - Laval

Tableau des autorisations d'emplois Exercice 2022



Le Mans
Université

Agence
comptable

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)				(B)				(C) = (A) + (B)			
			Emplois sous plafond Etat *				Emplois financés hors SCSP				Global			
			En ETPT				En ETPT							
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Compte financier N-1	Budget initial	Dernier Budget rectificatif	Compte financier	Compte financier N-1	Budget initial	Dernier budget rectificatif	Compte financier	Compte financier N-1	Budget initial	Dernier Budget rectificatif	Compte financie
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	461	464	459	458					461	464	459	458
		CDI					10	10	10	11	10	10	10	11
	Non permanents	CDD	96	95	99	101	75	74	74	74	171	169	173	175
S/total EC			557	559	558	559	85	84	84	85	642	643	642	644
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)											-	-	-	-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	267	268	259	260					267	268	259	260
		CDI	38	39	47	49	21	21	25	24	59	60	72	73
	Non permanents	CDD	44	47	48	47	125	126	142	139	169	173	190	186
S/total Biatss			349	354	354	356	146	147	167	163	495	501	521	519
Totaux			906	913	912	915	231	231	251	248	1 137	1 144	1 163	1 163
												Plafond global des emplois voté par le CA **	Plafond global des emplois voté par le CA **	

Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en N-1	942	(3)
Rappel du plafond Etat des emplois inscrit au Budget initial N	938	(3)
Rappel du plafond Etat des emplois inscrit au dernier Budget rectificatif N	948	(3)
Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en N	949	(3)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"



Le Mans - Laval

Tableau des autorisations budgétaires Exercice 2022



**Le Mans
Université**

Agence
comptable

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses								
	Compte financier N-1		Budget initial		Dernier Budget rectificatif		Compte financier	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	79 245 646	79 246 292	82 826 144	82 826 144	85 262 269	85 262 269	84 254 997	84 254 997
dont contributions employeur au CAS Pension	21 914 456	21 914 456	22 989 143	22 989 143	23 233 709	23 233 709	22 404 689	22 404 689
					0	0		
					0	0		
Fonctionnement et intervention	10 370 600	9 730 684	11 374 358	11 395 358	15 027 606	15 107 514	13 453 059	13 197 393
					0	0		
					0	0		
					0	0		
					0	0		
Investissement	6 721 452	5 849 655	6 463 533	7 890 804	7 616 205	8 220 930	6 577 778	5 354 480
TOTAL DES DÉPENSES	96 337 698	94 826 631	100 664 035	102 112 306	107 906 081	108 590 713	104 285 834	102 806 871

Solde budgétaire (excédent)		1 860 357		-		-		957 679
-----------------------------	--	-----------	--	---	--	---	--	---------

Recettes				
Compte financier N-1	Budget initial	Dernier Budget rectificatif	Compte financier	
Montants	Montants	Montants	Montants	
90 443 478	93 338 858	101 918 094	98 828 261	Recettes globalisées
78 218 981	77 112 485	79 249 065	80 078 655	Subvention pour charges de service public
447 989	532 644	595 720	488 373	Autres financements de l'Etat
736 499	751 500	536 186	536 186	Fiscalité affectée
5 324 608	6 496 946	9 365 642	7 339 702	Autres financements publics
5 715 400	8 445 283	12 171 481	10 385 345	Recettes propres
6 243 511	5 883 935	4 363 486	4 936 289	Recettes fléchées **
4 699 490	1 666 522	1 373 565	2 117 818	Financements de l'Etat fléchés
1 506 566	4 197 788	2 860 319	2 659 836	Autres financements publics fléchés
37 454	19 625	129 601	158 634	Recettes propres fléchées
96 686 988	99 222 793	106 281 580	103 764 549	TOTAL DES RECETTES

-	2 889 513	2 309 133	-	Solde budgétaire (déficit)
---	-----------	-----------	---	----------------------------

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes"

CP N-1 : Différence charges de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 12600264

BT : Différence charges de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 944935848819777

BR : Différence charges de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 104478811286603

CF : Différence charges de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 8456998111111297



Le Mans - Laval

Tableau d'équilibre financier

Exercice 2022



**Le Mans
Université**

Agence
comptable

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)				
	Compte financier N-1	Budget initial	Dernier Budget rectificatif	Compte financier
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	-	2 889 513	2 309 133	-
dont solde budgétaire budget principal			-	
dont solde budgétaire budget du SAIC			-	
dont solde budgétaire FU			-	
dont solde budgétaire BAI			-	
dont solde budgétaire SIE			-	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)				35
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	2 349 126	1 888 387	1 996 551	921 250
		-		
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	551 924	600 000	450 000	778 952
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	2 901 050	5 377 900	4 755 684	1 700 238
Variation de trésorerie (I)	1 746 499	-	-	252 856
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)	1 838 825			771 928
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)				
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	4 647 549	5 377 900	4 755 684	1 953 094

et

ou

ou

ou

et

Financements (couverture des besoins)				
Compte financier N-1	Budget initial	Dernier Budget rectificatif	Compte financier	
1 860 357	-	-	957 679	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
				dont solde budgétaire budget principal
				dont solde budgétaire budget du SAIC
				dont solde budgétaire FU
				dont solde budgétaire BAI
				dont solde budgétaire SIE
62				Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
-				
2 439 612	3 401 706	2 381 661	800 159	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
	-			
347 518	700 000	500 000	195 257	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
4 647 549	4 101 706	2 881 661	1 953 094	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
-	1 276 194	1 874 023	-	Variation de trésorerie (II)
-	300 899	1 609 205		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)
92 327	975 296	264 818	519 073	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)
4 647 549	5 377 900	4 755 684	1 953 094	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)



Le Mans - Laval



Bilan comptable

Exercice 2022



Le Mans
Université

Agence
comptable

Etablissement université		Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)		Date	08.03.2023
Année 2022				Heure	18:52:45
Période 01 à 15				Page	2
ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles		2 832 247,10	-2 649 125,15	183 121,95	276 228,74
Immobilisations corporelles		167 077 597,65	-87 302 357,16	79 775 240,49	81 164 629,55
Terrains		6 031 108,36	-1 625 526,49	4 405 581,87	4 405 581,87
Constructions		93 769 152,18	-33 095 417,21	60 673 734,97	61 207 596,92
Installations techniques, matériels et outillage		41 748 910,30	-32 791 640,98	8 957 269,32	9 420 308,38
Collections		21 720,21	-21 720,21		39,77
Biens historiques et culturels					
Autres immobilisations corporelles		23 794 599,24	-19 768 052,27	4 026 546,97	4 222 114,17
Immobilisations mises en concession					
Immobilisations corporelles en cours		1 568 637,30		1 568 637,30	1 796 290,80
Avances et acomptes sur commandes		143 470,06		143 470,06	112 697,64
Immobilisations grévées de droits					
Immobilisations corporelles (biens vivants)					
Immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		169 909 844,75	-89 951 482,31	79 958 362,44	81 440 858,29
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
Créances		19 174 736,87	-219 985,77	18 954 751,10	20 811 421,45
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne		16 369 295,62		16 369 295,62	19 400 423,98
Créances clients et comptes rattachés		2 765 785,30	-219 985,77	2 545 799,53	1 377 643,91
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)					28 510,47
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)					
Créances sur les autres débiteurs		39 655,95		39 655,95	4 843,09
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)		13 490,09		13 490,09	16 768,24
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		19 188 226,96	-219 985,77	18 968 241,19	20 828 189,69
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		17 091 578,12		17 091 578,12	16 838 722,24
Autres					
TOTAL TRESORERIE		17 091 578,12		17 091 578,12	16 838 722,24
Comptes de régularisation					
Ecart de conversion Actif					
TOTAL GENERAL		206 189 649,83	-90 171 468,08	116 018 181,75	119 107 770,22

Etablissement université	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 08.03.2023
Année 2022		Heure 18:52:45
Période 01 à 15		Page 3
PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Financements reçus	74 102 250,02	75 366 141,52
Financements de l'actif - Etat	64 612 649,71	65 409 049,07
Financement de l'actif par des tiers	9 489 600,31	9 957 092,45
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	13 855 018,09	13 046 223,26
Report à nouveau	5 273 440,20	5 273 440,20
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-261 502,94	808 794,83
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	92 969 205,37	94 494 599,81
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	57 730,00	
Provisions pour charges	1 082 027,99	927 328,64
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 139 757,99	927 328,64
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts	996,83	856,19
TOTAL DETTES FINANCIERES	996,83	856,19
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 254 170,96	2 084 466,27
Dettes fiscales et sociales	3 323 389,48	3 018 096,34
Avances et acomptes reçus	14 430 381,58	13 800 919,45
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	1 254 219,70	1 495 648,45
Produits constatés d'avance	646 059,84	3 285 855,07
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	21 908 221,56	23 684 985,58
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE		
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	116 018 181,75	119 107 770,22



Le Mans - Laval



Compte de résultat

Exercice 2022



Le Mans
Université

Agence
comptable

Etablissement université		Système de base COMPTE DE RESULTAT		Date	08.03.2023	
Année 2022				Heure	18:55:08	
Période 01 à 14				Page	2	
Charges (hors taxes)			Exercice 2022		Exercice 2021	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Achats			4 753,02		5 174,48	
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme			10 978 729,87		8 617 728,18	
Charges de personnel			83 409 196,39		77 986 259,06	
Salaires, traitements et rémunérations divers			50 363 501,55		46 752 315,15	
Charges sociales			32 629 447,73		31 017 774,25	
Intéressement et participation						
Autres charges de personnel			416 247,11		216 169,66	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)			3 237 779,44		2 661 288,43	
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés			7 318 441,50		7 320 033,64	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT			104 948 900,22		96 590 483,79	
CHARGES D'INTERVENTION						
Dispositif d'intervention pour compte propre						
Transfert aux ménages						
Transferts aux entreprises						
Transferts aux collectivités territoriales						
Transferts aux autres entités						
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme						
Dotations aux provisions et dépréciations						
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION						
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)						
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			104 948 900,22		96 590 483,79	
CHARGES FINANCIÈRES						
Charges d'intérêt						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Pertes de change			851,83		841,63	
Autres charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières						
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES			851,83		841,63	
Impôts sur les sociétés			72 784,00		211 686,00	
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)					808 794,83	
TOTAL CHARGES			105 022 536,05		97 611 806,25	

Etablissement université	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 08.03.2023
Année 2022		Heure 18:55:08
Période 01 à 14		Page 3
Produits (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	94 183 859,17	87 411 157,45
Subventions pour charges de service public	80 063 152,49	78 218 981,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	13 584 521,07	8 455 676,96
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée	536 185,61	736 499,49
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	5 344 357,01	5 257 502,66
Ventes de biens ou prestations de services	5 224 189,81	4 994 729,97
Produits de cessions d'éléments d'actif		2 500,00
Autres produits de gestion	120 167,20	260 272,69
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	5 232 174,06	4 943 036,81
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	36 301,97	52 149,18
Reprises du financement rattaché à un actif	5 195 872,09	4 890 887,63
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	104 760 390,24	97 611 696,92
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>	177,51	
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Gains de change</i>	465,36	109,33
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	642,87	109,33
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	261 502,94	
TOTAL PRODUITS	105 022 536,05	97 611 806,25



Le Mans - Laval

Situation patrimoniale

Exercice 2022



Le Mans
Université

Agence
comptable

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier N° 1	Budget initial	Dernier Budget rectificatif	Compte financier	PRODUITS	Compte financier N° 1	Budget initial	Dernier Budget rectificatif	Compte financier
Personnel	77 986 259	81 881 308	84 217 481	83 409 196	Subventions de l'Etat	79 635 502	77 811 735	79 766 634	83 560 558
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	21 926 592	22 989 143	22 989 143	22 434 914	Fiscalité affectée	736 499	751 500	536 186	536 186
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	18 816 752	19 308 423	23 079 422	21 613 340	Autres subventions	7 039 156	6 307 351	8 235 484	10 087 116
					Autres produits	10 200 649	14 533 125	16 567 067	10 577 174
TOTAL DES CHARGES (1)	96 803 011	101 189 731	107 296 903	105 022 536	TOTAL DES PRODUITS (2)	97 611 806	99 403 711	105 105 371	104 761 033
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	808 795	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	1 786 020	2 191 532	261 503
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	97 611 806	101 189 731	107 296 903	105 022 536	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	97 611 806	101 189 731	107 296 903	105 022 536
* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.									
Différence charges de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 1260032.94		Différence charges de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 944835.848819777		Différence charges de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 1044788.11286603		Différence charges de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 845800.610000297			

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier N° 1	Budget initial	Dernier Budget rectificatif	Compte financier
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	808 795	- 1 786 020	- 2 191 532	- 261 503
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 320 034	7 000 000	7 000 000	7 318 442
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 47 878	-	-	- 16 550
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 2 500	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 4 890 888	- 5 500 000	- 5 500 000	- 5 195 872
= CAF ou IAF*	3 187 563	- 286 020	- 691 532	1 844 517

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier N° 1	Budget initial	Dernier Budget rectificatif	Compte financier	RESSOURCES	Compte financier N° 1	Budget initial	Dernier Budget rectificatif	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement*	-	286 020	691 532	-	Capacité d'autofinancement*	3 187 563	-	-	1 844 517
Investissements	6 235 655	7 862 803	8 174 564	5 622 421	Financement de l'actif par l'État	3 117 567	3 361 665	3 085 733	2 254 070
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 074 615	3 275 469	3 965 921	1 602 438
					Autres ressources	140 640	50 000	50 000	75 769
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières	62	-	-	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 235 655	8 148 823	8 866 097	5 622 421	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 520 448	6 687 134	7 101 655	5 776 794
Augmentation du Fonds de Roulement (7) = (6)-(5)	2 284 793	-	-	154 373	Diminution du Fonds de Roulement (8) = (5)-(6)	-	1 461 690	1 764 442	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier N° 1	Budget initial	Dernier Budget rectificatif	Compte financier
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 284 793	- 1 461 690	- 1 764 442	154 373
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	538 295	- 185 496	109 581	- 98 483
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	1 746 498	- 1 276 194	- 1 874 023	252 856
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	14 217 211	9 413 449	12 452 769	14 371 584
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 2 621 511	- 4 185 061	- 2 511 930	- 2 719 994
Niveau de la TRESORERIE	16 838 722	13 598 510	14 964 699	17 091 578

* : montant issu du tableau "équilibre financier"



Le Mans - Laval



Annexe des comptes annuels

Exercice 2022



**Le Mans
Université**

Agence
comptable

PREAMBULE

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) créé en 1977 et situé à 200 km à l'Ouest de Paris, Le Mans Université (LMU) est un établissement pluridisciplinaire qui compte 11 915 étudiants (chiffre au 31 décembre 2022 pour l'année universitaire 2022/2023), incluant l'enseignement à distance (EAD), les co-diplomations en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et les cursus parallèles). Les activités de recherche et d'enseignement de l'Université du Mans sont réparties sur deux campus : Le Mans et Laval.

Avec ses 3 facultés, 2 IUT et 1 école d'ingénieurs (Ensim), elle offre des formations et une activité de recherche et d'expertise reconnue internationalement en sciences et techniques, mais aussi en lettres et langues, en droit, économie et gestion, en sciences humaines et sociales. Le Mans Université compte 15 laboratoires de recherche dont 6 affiliés au CNRS, regroupant 390 chercheurs et enseignants-chercheurs et 270 doctorants.

L'université est lauréate de 6 Programmes Investissements d'Avenir (PIA) : HYbrider et Partager les enseignements - HYPE 13, ETOILE, Institute of acoustics - Graduate School (IAGS), Thélème (avec l'Université d'Angers), Ecri+ (avec l'Université ouverte des Humanités), ECND Academy, Parcours en sciences et techniques pour la réussite des jeunes ligériens.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, LMU fait partie de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Angers-Le Mans créée par le décret n°2020-1811 du 30 décembre 2020 en partenariat avec l'Université d'Angers. Cette ComUE est un EPSCP expérimental constitué sous la forme d'une communauté d'universités et établissements, au sens des articles L. 711-1 et L. 711-2 du code de l'éducation, créée dans le cadre des dérogations prévues à l'article 16 de l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

LMU exerce les Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) depuis le 1^{er} janvier 2011, en application des dispositions des articles 18 et 19 de la loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU). Ses comptes sont certifiés par un Commissaire aux Comptes depuis cette date, sans réserve depuis les comptes de l'exercice 2016.

LMU est soumise au titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'établissement applique le nouveau référentiel comptable composé du recueil des normes comptables pour les établissements publics (modifié par arrêté ministériel du 28 juillet 2021), du plan de comptes commun et de l'instruction comptable commune (BOFIP-GCP- 20-0010 du 14 décembre 2020).

A titre d'information, LMU utilise depuis le 1^{er} janvier 2009 le progiciel de gestion intégrée SIFAC, adapté du logiciel SAP.

* *
*

La présente annexe est une composante à part entière et obligatoire des états financiers soumis au vote du Conseil d'Administration de l'établissement. Elle permet d'éclairer la lecture des états financiers en rapportant les faits caractéristiques de l'exercice, en précisant les principes, règles et méthodes comptables appliqués durant l'exercice, et en commentant les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. Elle délivre également des informations, notamment littéraires, concernant des éléments considérés comme significatifs.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2022 est marquée par le lancement de plusieurs opérations immobilières financées par les contrats de plan État-Région (CPER) ou par le Plan France Relance, et qui vont profondément transformer le campus actuel dans les cinq prochaines années.

Trois opérations lancées en 2021 ou en 2022 sont actuellement en cours et vont s'achever en 2023 :

- la réhabilitation de l'IUT du Mans : 7 M€ financés dans le cadre du CPER 2015-2020, livraison prévue au 1er semestre 2023 ;
- la construction du bâtiment LMAc (Le Mans Acoustique) à la Faculté des Sciences & Techniques : 8 M€ financés dans le cadre du CPER 2015-2020, livraison prévue au 2nd semestre 2023 ;
- la réhabilitation du bâtiment Physique-Chimie de la Faculté des Sciences & Techniques : 11,4 M€ financés dans le cadre du plan France Relance, livraison prévue au 2nd semestre 2023

Trois projets sont en phase d'étude :

- la construction d'un nouveau bâtiment d'enseignement à la Faculté des Sciences & Techniques : projet de 15,1 M€ financés dans le cadre du CPER 2021-2027 ;
- la rénovation énergétique de l'ENSIM et la création d'une extension : projet de 13,2 M€ financés dans le cadre du CPER 2021-2027 ;
- la construction d'une maison de l'étudiant qui abritera un espace vie étudiante (espace de détente et espace culturel), un espace vie associative (local associatif, studio radio), un espace solidarité (ressourcerie et épicerie solidaire) et un espace de travail (co-working, entrepreneuriat étudiant) : projet de 2 M€ cofinancés par la Ville du Mans et Le Mans Université.

Enfin, deux projets visant à créer deux campus supplémentaires sont envisagés par l'Université et les collectivités et établissements publics locaux :

- la création d'un campus en centre-ville sous l'impulsion de Le Mans Métropole à horizon 2026. Situé près de la gare sud sur une parcelle d'environ 26 000 m², il a vocation à accueillir 3 000 à 4 000 étudiants au sein d'une offre de formation publique et privée. Le Mans Université a engagé une étude pour faire évoluer son offre de formation et identifier les filières qui pourraient s'installer sur ce nouveau campus à travers la création de nouvelles formations et le renforcement de filières existantes.
- la création d'un campus santé à horizon 2025. La Région Pays de la Loire a validé fin 2021 le projet de construction d'un grand pôle d'excellence réunissant l'ensemble des formations sanitaires, sociales et de santé. Ce campus santé regroupera la première année de médecine (PluriPASS), la formation en soins infirmiers (IFSI), la formation d'aides-soignants (IFAS), la formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP), l'accompagnement éducatif et social (AES). Il centralisera ainsi 7 structures de formations : le Centre Hospitalier du Mans, l'Établissement public de santé mentale de la Sarthe (EPSM), la Croix Rouge Française, l'IFSO (Institut de formation santé de l'ouest), le CEFRAS (Centre de formation et de recherche à la relation d'aide et de soins), la CCI Le Mans Sarthe, et Le Mans Université (en partenariat avec l'université d'Angers). Ce nouveau pôle qui accueillera plus de 1 700 étudiant sur un terrain d'environ 6 500 m². Il permettra de mutualiser l'ensemble des moyens de formation. Le projet est estimé à 20 M€ financés par la Région Pays de la Loire, le Département de la Sarthe et Le Mans Métropole.

Sur un plan plus général, les comptes de l'année 2020 et 2021 avaient été fortement impactés par la crise sanitaire de la Covid-19 qui avait conduit l'établissement à engager des dépenses imprévues pour lutter contre la pandémie, mais aussi à ne pas exécuter d'autres dépenses. LMU, comme tous les établissements, avait également fait l'objet d'un soutien financier exceptionnel de la part de l'Etat et des institutions.

L'année 2022 constitue l'année du retour à des conditions normales de fonctionnement et d'activité, dans un contexte en revanche marqué par une inflation forte se traduisant par l'augmentation du coût des biens et des services, et notamment de l'énergie. Sur un an, les prix à la consommation ont augmenté de +5,9%, et même de +15,1% dans le domaine de l'énergie (source INSEE).

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif de protection dénommé « amortisseur électrique » pour les consommateurs non domestiques éligibles (décret n°2022-1774 du 31 décembre 2022). Le décret, pris en application des VIII et IX de l'article 181 de la loi de finances pour 2023, fixe les modalités d'application de ce dispositif de protection des consommateurs finaux face à la hausse inédite des prix de l'électricité. L'Université du Mans est éligible à ce dispositif destiné à atténuer l'impact de l'inflation sur le prix de l'électricité.

* *
*

L'ensemble de ces éléments concourent à l'évolution du bilan et à la formation du résultat patrimonial constatés à la clôture de l'exercice 2022 tels qu'ils sont détaillés et analysés ci-après.

COMPARABILITE DES COMPTES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

I. Le référentiel comptable.

En tant qu'EPSCP soumis au titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, LMU applique depuis 1^{er} janvier 2017 le référentiel comptable composé du Recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) modifié par arrêté ministériel du 28 juillet 2021, du plan de comptes commun et de l'instruction comptable commune (BOFIP-GCP- 20-0010 du 14 décembre 2020).

Ce référentiel est appliqué dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Régularité et sincérité.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, excepté pour les biens immobiliers affectés à l'Université du Mans qui sont intégrés dans les états financiers sur la base des valeurs évaluées par France Domaine.

A noter : le tableau des flux de trésorerie, prévu par la norme 1 du RNCEP, est produit dans la présente annexe selon la méthode indirecte (voir page 19 note ④ : la trésorerie).
--

II. Les changements de méthode.

Le changement de méthode comptable est imputé en report à nouveau au 1^{er} janvier de l'exercice au cours duquel il a été adopté. Ainsi, le solde d'ouverture de cet exercice doit être ajusté, pour les éléments concernés de l'actif, du passif et des fonds propres, de l'effet de la nouvelle méthode comptable, comme si celle-ci avait toujours été appliquée.

En 2022, aucun changement de méthode de comptabilisation n'a été appliqué.

III. Les corrections d'erreurs.

Les corrections d'erreurs sur exercices clos, tout comme les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes, sont exclues du résultat de l'exercice et comptabilisées via les comptes de report à nouveau du bilan d'ouverture (c/.110 et 119). La correction d'une erreur d'un exercice antérieur ne figure donc pas dans le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte.

En 2022, aucune correction d'erreur n'a été comptabilisée.

IV. La TVA et les secteurs d'activités.

LMU présente la qualité d'assujetti total redevable partiel en matière de TVA, puisque l'établissement réalise à la fois des opérations taxables et assimilées (notamment des prestations de recherche) et des opérations exonérées (enseignement supérieur et formation continue).

Lorsqu'un assujetti réalise des activités qui ne sont pas soumises à des dispositions identiques au regard de la TVA, ces activités doivent être comptabilisées dans des comptes distincts pour l'application du droit à déduction (CGI annexe II art.209). Conformément à ces dispositions, LMU a donc constitué trois secteurs d'activités distincts :

- * un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation (exonération basée sur l'article 261 du CGI). Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, la TVA grevant les achats qui sont rattachés à ce secteur n'est pas déductible par l'établissement ;

- * un secteur taxable pour les opérations relatives à la recherche. Conformément aux dispositions des articles 256A et 256B du CGI, les activités de recherche, qu'elles soient effectuées par des organismes privés ou publics, constituent des activités économiques qui entrent dans le champ d'application de la taxe. Le chiffre d'affaires de ces opérations est obligatoirement soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité ;

- * un secteur mixte pour les opérations ne pouvant pas être affectées précisément à l'un ou l'autre des secteurs ci-dessus. La TVA sur les achats est récupérée selon un coefficient de taxation forfaitaire que l'Université doit déterminer avant le 25 avril N+1, en procédant au calcul d'un prorata entre les activités taxables et non taxables.

Le coefficient de taxation forfaitaire a été déterminé à partir du chiffre d'affaires de l'exercice 2021 (BOI-TVA-DED-20-10-40-20120912 §10) : le prorata définitif calculé s'est établi à 22,54% pour l'exercice 2022.

Ainsi, les achats du secteur exonéré sont comptabilisés en charge ou à l'actif pour leur montant TTC, ceux du secteur taxable le sont pour leur montant HT. Enfin, les achats du secteur mixte sont comptabilisés pour un montant HTR (Hors Taxe Recalculé) incluant une part de la TVA non récupérable en application du coefficient de taxation.

Ce coefficient a été communiqué aux services fiscaux du département. Appliqué à compter du 18 mars 2022, il a donné lieu à une régularisation de la TVA comptabilisée sur les opérations de fonctionnement et d'investissement soumises au coefficient provisoire de taxation du 1^{er} janvier au 17 mars 2022.

D'une manière générale, on observe que les recettes taxables à la TVA de l'Université du Mans sont sensiblement inférieures aux dépenses taxables. La nature et le volume des opérations réalisées par l'établissement le placent donc structurellement en situation de crédit de TVA.

V. Les immobilisations.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service. Durant l'année 2022, les règles d'amortissement des immobilisations, notamment les durées, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1. Les immobilisations incorporelles.

Elles sont essentiellement composées des logiciels acquis. Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800€ HT sont inscrits à l'actif (en application de la délibération du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2016). Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
20300000	Frais de recherche et de développement	5
20531000	Logiciels acquis ou sous-traités	2
20532000	Logiciels créés	2
20580000	Autres conces ^o et dts similaires, brevets, lic., m	2

2. Les biens immobiliers.

Les bâtiments sont amortis selon une répartition par composant et selon les cadences suivantes adoptées en Conseil d'Administration :

Composants	Durée Amortis	Répartition des composants % LMU
Structure et ouvrages assimilés (Gros œuvre)	50	60,00%
Menuiseries extérieures	25	8,00%
Chauffage collectif	25	5,80%
Etanchéité	15	4,90%
Ravalement avec amélioration	15	5,00%
Electricité	25	8,90%
Plomberie / Sanitaire	25	5,80%
Ascenseurs	15	1,60%

3. Les immobilisations corporelles.

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800€ HT est inscrit à l'actif.

Les biens immeubles sont amortis selon les cadences suivantes adoptées en Conseil d'Administration :

Terrains

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
21217000	Agencement terrain nus acquis	10
21218000	Agencements terrains nus autres	10
21227000	Agencement terrains aménagés acquis	10
21228000	Agencement terrains aménagés autres	10
21255700	Agencement terr bâtis ens immob admin/com acquis	10
21255800	Agencement terr bâtis ens immob admin/com autre	10

Constructions

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
21315600	Construction bâtiment admin/com mäd	50
21315800	Construction bâtiment admin/com autres	50
21355700	Construction agencement bâtiments admin acquis	20
21355800	Construction agencement bâtiments admin autres	20

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes adoptées en Conseil d'Administration :

Installations techniques, matériels et outillage

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
21511700	Installations complexes acquis sol propre	10
21547000	Matériel acquis	8
21548000	Matériel autre	8
21557000	Outillage acquis TECH	5
21558000	Outillage autre	5
21567000	Matériel d'enseignement acquis	8
21568000	Matériel d'enseignement autre	8
21577000	Agencements & aménag du mat & outil acquis	10

Autres immobilisations corporelles

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
21600000	Collections	10
21817000	Install génér, agncts, amngts divers acquis	5
21818000	Install génér, agncts, amngts divers autres	5
21827000	Matériel de transport acquis	10
21831700	Matériel de bureau acquis	8
21831800	Matériel de bureau autre	8
21832700	Matériel informatique acquis	3
21832800	Matériel informatique autre	3
21847000	Mobilier acquis	15
21887000	Matériels divers acquis	5
21888000	Matériels divers autres	5

VI. Les créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

VII. Les financements externes de l'actif (FEA).

Conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 relative à la comptabilisation et aux modalités de présentation et d'évaluation des financements externes de l'actif (BOFIP-GCP-13-0004 du 31 janvier 2013), LMU opère une distinction entre les financements de l'État et ceux de tiers autres (collectivités territoriales, Union européenne, etc.).

De même, pour chaque source de financement, les financements rattachables à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables. En effet, les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé, de manière à lier le produit (financement reçu) à la charge (consommation des avantages économiques ou perte de valeur de l'actif).

LMU observe donc les règles suivantes s'agissant de la comptabilisation de ses FEA :

	Source de financement de l'actif	
	État	Tiers autres que l'État
Financement non rattaché à un actif	compte 101 « Financements non rattachés à des actifs déterminés – État »	compte 131x « Financements non rattachés à des actifs déterminés - Tiers autres que l'État »
Financement rattaché à un actif	compte 1041x « Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - État »	compte 1341x « Valeur initiale des financements rattachés à des actifs – Tiers autres que l'État »

Les FEA sont comptabilisés en avance au moment de leur encaissement. Au moment de l'engagement des dépenses financées, les FEA sont reclassés en financements non rattachés, dans l'attente de leur rattachement aux immobilisations concernées au moment de la mise en service de ces dernières.

VIII. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

1. Les droits d'inscriptions.

Suite à l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en date du 14 mai 2019, complétée par l'instruction en date du 3 juillet 2019, le principe est désormais celui d'une comptabilisation intégrale des droits d'inscription (DI) sur l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

En effet, le paiement de ces DI garantit à l'étudiant de pouvoir bénéficier du service de formation assuré par l'établissement. Ils ne sont pas remboursables en cas d'arrêt de la formation et ne sont pas calculés à termes échus, au fur et à mesure du déroulé de la formation. Par conséquent, et eu égard aux montants symboliques desdits droits, ceux-ci s'apparentent à un droit d'entrée, acquis en une fois, pour avoir droit à la formation dispensée par l'établissement au cours de l'année universitaire, et ne répondent pas à la définition d'une contrepartie à une prestation de services rendus.

Font l'objet d'un produit constaté d'avance (PCA) les droits universitaires quand le tarif pratiqué pour l'obtention du diplôme représente le coût réel de la formation, et constitue de ce fait la contrepartie d'un service rendu et non un simple droit d'entrée. Cela concerne deux diplômes universitaires, le DUEF et le DU PFST, qui ont donc fait l'objet d'un PCA suivant la règle habituelle (4/10^{ème} sur l'exercice civil qui s'achève et 6/10^{ème} sur l'exercice suivant).

Les produits de la formation continue (c/.70624) et de la validation des acquis de l'expérience (c/.70625) sont également proratisés et rattachés à l'exercice par la comptabilisation de PCA.

S'agissant de la contribution vie étudiante et campus (CVEC) mise en place depuis le 1^{er} septembre 2018, conformément à la note conjointe DGFIP/DAF référencée CE-2B n°2019-11-6930 du 16 janvier 2020, LMU a appliqué les règles de comptabilisation détaillées dans la note précitée pour la gestion de la CVEC en régime pérenne, à savoir l'émission d'un titre de recette au compte 7571 « taxe affectée » à l'occasion de chaque versement, dès notification du CROUS. Le compte de résultat est donc impacté par les titres émis à l'occasion de chaque versement.

A noter : le décret n°2022-1509 du 1^{er} décembre 2022 a modifié l'article D.841-6 du code de l'éducation relatif à la CVEC en décalant la date du premier versement de la CVEC du 15 décembre N au 20 janvier N+1, et en portant le taux du versement à 100% du droit initial à percevoir par l'établissement (égal au taux réglementaire par étudiant multiplié par le nombre d'étudiants inscrits au 15 octobre). Du fait de ce changement, aucun produit de la CVEC n'a été comptabilisé en 2022 au titre de l'année universitaire 2022/2023 pour les étudiants inscrits au 15 octobre 2022. Le produit (100% du droit initial à percevoir par l'établissement) sera comptabilisé début 2023 à réception du versement.

2. Les contrats pluriannuels.

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche et de la formation continue. L'Université a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ses contrats pluriannuels à l'avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacun des contrats. Les financements reçus sont comptabilisés en cours d'année en « avance et acompte reçus ». Ils donnent lieu en fin d'exercice à un produit en fonction de l'avancement calculé.

3. Les incidences de la mise en œuvre de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique.

La GBCP emporte une application stricte du principe d'indépendance des exercices : elle interdit toute émission de recette ou de dépense au-delà du 31 décembre calendaire de l'exercice considéré.

Les opérations de recettes ou de dépense n'ayant pas pu être passées en fin d'exercice 2022, notamment celles relatives aux encaissements reçus durant la période de fermeture de l'établissement, ou celles relatives à des services faits au 31 décembre 2022, ont fait l'objet d'une

comptabilisation en produits à recevoir (PAR) ou en charges à payer (CAP). Conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 6 novembre 2014, le seuil minimum unitaire de comptabilisation de chacune de ces opérations de rattachement à l'exercice est fixé à 150€ HT.

IX. Les passifs sociaux.

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Ils sont constitués des droits à congés non pris, des heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant, ainsi que des jours épargnés sur compte épargne temps (CET).

Ces passifs sociaux sont comptabilisés conformément aux prescriptions de l'instruction du 27 novembre 2013 (BOFIP-GCP-13-0024 du 9 décembre 2013) :

* vacations d'enseignement : les heures dispensées en 2022 dont le paiement est différé en 2023 sont rattachées à l'exercice ;

* heures complémentaires : sur la base d'une analyse du fichier KAPAIE de l'année 2022, en regardant notamment les heures complémentaires rémunérées au titre l'année universitaire 2021/2022, une projection des heures complémentaires susceptibles d'être dispensées durant l'année universitaire 2022/2023 a été faite. Ces heures sont proratisées et lissées à hauteur de 4/10^{ème} sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre 2022) et 6/10^{ème} sur l'exercice 2023.

* congés payés non pris et jours épargnés sur compte épargne temps (CET) : compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne que les personnels administratifs. Ces passifs sont comptabilisés, selon leur statut, soit en charges à payer (congés payés non pris, jours CET indemnisés ou versés à la RAFP en N+1), soit en provision pour risques et charges (jours épargnés sur CET)¹.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un CET sont évalués en fin d'exercice en fonction du coût moyen journalier brut chargé par catégories homogènes de personnels. L'instruction du 27 novembre 2013 prévoit que le coût journalier d'un agent est déterminé « en prenant en compte la rémunération annuelle globale présentant un caractère récurrent, rapportée au nombre de jours travaillés par an ». On considère que le nombre de jours travaillés par année s'élève à 207 jours (365 – 104 week-ends – 9 jours fériés – 45 jours de congés), soit 17,25 jours par mois. Le coût journalier est donc calculé sur 1/17,25^{ème} du coût mensuel moyen constaté en 2022, toutes rémunérations incluses.

¹ Une charge à payer est constatée quand les montants sont individualisables et font l'objet d'un versement dans un délai connu ; une provision pour charges est constatée dans les autres cas (évaluation forfaitaire ou statistique et/ou versement dans un délai incertain). Lorsqu'une charge à payer est comptabilisée à la clôture d'un exercice, elle donne lieu à une écriture de contre-passation à l'ouverture de l'exercice suivant.

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des passifs sociaux comptabilisés au 31 décembre 2022 :

Charges à payer (CAP) pour passifs sociaux				
Libellé	Solde au 31/12/2021	CAP calculée à la clôture de l'exercice 2022	Variation comptabilisée au 31/12/2022	Solde 31/12/2022
Heures complémentaires des enseignants-chercheurs	680 276	639 772	-40 504	639 772
Congés payés des BIATSS	762 497	1 142 445	+379 948	1 142 445
Jours CET à indemniser en N+1	113 317	97 109	-16 208	97 109
Jours intégrés à la RAEP	9 230	4 851	-4 379	4 851
Total	1 565 319	1 884 177	+318 858	1 884 177

Provisions pour passifs sociaux				
Nature du risque	Solde au 31/12/2021	CAP calculée à la clôture de l'exercice 2022	Variation comptabilisée au 31/12/2022	Solde 31/12/2022
Jours CET en stock au 31/12/N	927 329	1 082 028	+154 699	1 082 028

Charges à payer (CAP) masse salariale				
Libellé	Solde au 31/12/2021	CAP calculée à la clôture de l'exercice 2022	Variation comptabilisée au 31/12/2022	Solde 31/12/2022
CAP pour rappels de rémunérations	1 289 597	1 319 248	+29 651	1 319 248

A noter : les CAP sur rappels de rémunérations correspondent aux rémunérations et aux charges sociales à verser en 2023 au titre de droits acquis en 2022 par les personnels. L'évaluation de ces charges au 31 décembre 2022 (1 319k€) augmente par rapport à 2021 (1 290k€). Il en résulte donc une variation positive de +29k€.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

I. Notes relatives à l'actif.

ACTIF	Note de renvoi	31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	①				
Immobilisations incorporelles		2 832 247	-2 649 125	183 122	276 229
Immobilisations corporelles		167 077 598	-87 302 357	79 775 240	81 164 630
Terrains		6 031 108	-1 625 526	4 405 582	4 405 582
Constructions		93 769 152	-33 095 417	60 673 735	61 207 597
Installations techniques, matériels, et outillage		41 748 910	-32 791 641	8 957 269	9 420 308
Collections		21 720	-21 720	0	40
Autres immobilisations corporelles		23 794 599	-19 768 052	4 026 547	4 222 114
Immobilisations corporelles en cours		1 568 637	0	1 568 637	1 796 291
Avances et acomptes sur commandes		143 470	0	143 470	112 698
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		169 909 845	-89 951 482	79 958 362	81 440 858
ACTIF CIRCULANT					
Créances	②	19 152 264	-219 986	18 932 278	20 811 421
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des		16 369 296	0	16 369 296	19 400 424
Créances clients et comptes rattachés		2 765 785	-219 986	2 545 800	1 377 644
Créances sur les redevables		0	0	0	28 510
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0	0	0
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs)		0	0	0	0
Créances sur les autres débiteurs		17 183	0	17 183	4 843
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement)	③	13 490	0	13 490	16 768
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		19 165 754	-219 986	18 945 768	20 828 190
TRESORERIE					
Disponibilités	④	17 091 596	0	17 091 596	16 838 812
TOTAL TRESORERIE		17 091 596	0	17 091 596	16 838 812
TOTAL GENERAL		206 167 195	-90 171 468	115 995 727	119 107 860

Note 1 : l'actif immobilisé.

Les tableaux ci-après détaillent par natures et par catégories d'immobilisations les éléments de variation de leur valeur brute (entrées, sorties et transferts d'immobilisations) et des amortissements comptabilisés entre le bilan d'ouverture de l'exercice et la situation arrêtée à la fin de l'exercice.

1. Les immobilisations incorporelles :*** Acquisitions :**

Immobilisations incorporelles (valeur brute)	Valeur au 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Transferts 2022	Valeur au 31/12/2022
203 - Frais de recherche et de développement	111 421	0	0	0	111 421
205 - Brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	2 575 566	164 339	-59 505	40 428	2 720 827
232 - Immobilisations incorporelles en cours	45 595		-5 167	-40 428	0
Total	2 732 581	164 339	-64 673	0	2 832 247

La valeur brute des immobilisations incorporelles augmente de 100k€.

*** Dotation aux amortissements :**

Amortissement des immobilisations incorporelles	Valeur au 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Valeur au 31/12/2022
2803 - Frais de recherche et de développement	111 421	0	0	111 421
2805 - Brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	2 344 932	192 773	0	2 537 705
Total	2 456 353	192 773	0	2 649 125

La valeur des amortissements comptabilisés sur les immobilisations incorporelles augmente de 193k€.

2. Les immobilisations corporelles :*** Acquisitions :**

Immobilisations corporelles (valeur brute)	Valeur au 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Transferts 2022	Valeur au 31/12/2022
211 - Terrains	4 389 168	0	0	0	4 389 168
212 - Agencement terrains	1 641 940	0	0	0	1 641 940
213 - Constructions	91 283 644	1 461 838	0	1 023 670	93 769 152
215 - Installations techniques, matériels, et outillage	40 024 816	1 587 794	-1 156	137 457	41 748 910
216 - Collections	21 720	0	0	0	21 720
218 - Autres immobilisations corporelles	22 455 572	1 502 180	-169 694	6 541	23 794 599
231 - Immobilisations corporelles en cours	1 796 291	940 014	0	-1 167 668	1 568 637
238 - Avances et acomptes sur commandes	112 698	127 700	-96 928	0	143 470
Total	161 725 849	5 619 527	-267 778	0	167 077 598

La valeur brute des immobilisations corporelles augmente de 5 352k€.

*** Dotation aux amortissements :**

Amortissement des immobilisations corporelles	Valeur au 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Valeur au 31/12/2022
2812 - Agencement terrains	1 625 526	0	0	1 625 526
2813 - Constructions	30 076 047	3 019 370	0	33 095 417
2815 - Installations techniques, matériels, et outillage	30 604 507	2 188 290	-1 156	32 791 641
2816 - Collections	21 680	40		21 720
2818 - Autres immobilisations corporelles	18 233 458	1 704 036	-169 442	19 768 052
Total	80 561 219	6 911 736	-170 598	87 302 357

La valeur des amortissements comptabilisés sur les immobilisations corporelles augmente de 6 741k€.

Note 2 : les créances.

Les créances diminuent de 1 898k€ par rapport à 2021 et s'établissent à 19 166k€ au 31 décembre 2022.

Ces créances sont liquides et exigibles immédiatement :

Créances en K€	Montant brut	Liquidité de l'actif		
		Échéances à- 1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à + de 5 ans
Créances sur des entités publiques	16 369 296	16 369 296		
Créances clients et comptes rattachés	2 765 785	2 765 785		
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0	0		
Autres créances	17 183	17 183		
Charges constatées d'avances	13 490	13 490		
TOTAL	19 165 754	19 165 754		

1. Poids des produits à recevoir comptabilisés au 31 décembre 2022 :

Le poste « créances sur des entités publiques » inclut des produits à recevoir (PAR) à hauteur de 13 275k€, à savoir 11 081k€ de subventions de fonctionnement à recevoir et 2 194k€ de financements d'actifs à recevoir. Le poste « créances clients » inclut des produits à recevoir (PAR) à hauteur de 733k€. Le total des PAR s'élève à 14 008€, en diminution de 4 026k€ par rapport au montant des PAR comptabilisés en 2021 :

Produits à recevoir (PAR)		31/12/2022	31/12/2021	Δ en montant	Δ en %
41810000	Clients Factures à établir	733 086	472 355	+260 730	+ 55%
44871000	Financements à recevoir	2 194 301	4 721 740	-2 527 440	- 54%
44877000	Subventions à recevoir	11 081 068	12 839 993	-1 758 925	- 14%
Total PAR		14 008 454	18 034 088	-4 025 634	- 22%

Ces PAR se répartissent de la manière suivante (du montant le plus élevé au moins élevé) :

En fonctionnement :

Cpte gén.	Nature des produits à recevoir (PAR) fonctionnement	Montant
74882000	Autres subventions prive	3 365 061
74881000	Autres subventions public	2 054 955
74460000	Subventions union européenne	1 240 313
74131200	ANR Hors investissements d'avenir	1 147 579
74420000	Subventions de la région	1 091 474
74440000	Subv des communes et groupements de commun	992 730
74480000	Subv autres collectivites publ & organismes publ	548 010
70100000	Ventes pdts finis	474 628
74131100	ANR Investissements d'avenir	333 870
74128000	Autres ministères - autres subventions	273 491
70621400	Droits des diplômes propres à chaque établisseme	76 154
70624000	Prestations de formation continue	47 350
74430000	Subventions du département	26 202
75500000	Quote-part résultats / opé faites en commun (gie	25 083
70682000	autres prestations de services	22 197
74128000	Autres ministères - autres subventions	21 033
70880000	Autres produits d'activites annexes	13 747
79100000	Transferts de charges de gestion	12 582
75780000	Autres produits spécifiques	10 000
70840000	Mise a disposition de personnel facturee	7 830
74470000	Subventions d'organismes internationaux	7 383
70621100	Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	6 519
70621300	Drts de scolar aux diplômes nationaux - hors UE	4 760
70625000	validation des acquis de l'expérience (VAE)	4 056
70662000	Prestations de recherche	2 803
70681000	Prestations et travaux informatiques	2 350
70661000	Colloques	1 336
70830000	Locations diverses	656
Total PAR - Fonctionnement		11 814 153

Le PAR le plus important (« Autres subventions organismes privés ») correspond au produit attendu au titre de l'apprentissage. La subvention est versée par le CFA FORMASUP, le PAR comptabilisé correspond au budget prévisionnel notifié par le CFA pour 2022, à savoir 3 336 343,71 (versement par le CFA en 2023).

En investissement :

Cpte gén.	Nature des produits à recevoir (PAR) investissement	Montant
13160002	Financements Union européenne non rattachés	1 436 823
10100002	Financements non rattachés à des actifs Etat	452 314
13140002	Financements Communes non rattachées	67 701
13130002	Financements Départements non rattachés	65 349
13120002	Financements Régions non rattachés	61 018
13170002	Financements Autres organismes non rattachées	55 828
13181002	Financements Autres rattachés à des actifs public	55 267
Total PAR - Investissement		2 194 301

2. Précisions sur les créances clients et comptes rattachés :

Les créances clients sur ventes et prestations de service augmentent de 980k€, en raison d'une importante activité de facturation au mois de décembre 2022 (un peu plus de 994k€). La plupart de ces créances ont été réglées et rapprochées dès le début de l'exercice 2023.

Compte	Créances clients et comptes rattachés	31/12/2022	31/12/2021	Δ en montant	Δ en %
41110000	Clients Ventes de biens ou prestations de services	1 599 559	619 902	+979 656	+ 158%
41200000	Clients Etudiants, élèves, stagiaires	162 886	181 388	-18 503	- 10%
41600000	Clients douteux ou litigieux	270 255	339 282	-69 027	- 20%
41810000	Clients Factures à établir	733 086	472 355	+260 730	+ 55%
Total		2 765 785	1 612 928	+1 152 857	+ 71%

Les créances clients douteux diminuent de 69k€. Leur diminution justifie l'ajustement du montant des dépréciations comptabilisées au bilan d'ouverture de l'exercice.

3. Dépréciations comptabilisées au 31 décembre 2022 :

Le poste « créances clients et comptes rattachés » est déprécié de 220k€ au 31 décembre 2022, contre 235k€ l'année précédente :

Libellés Comptes	Dépréciation constatée au 31/12/2021	Reprise de l'exercice	Dotation de l'exercice	Dépréciation constatée au 31/12/2022
Dépréciations Clients divers	215 534	-11 043	0	204 491
Dépréciations Étudiants	19 750	-5 507	1 251	15 494
	235 284	-16 550	1 251	219 986

Cette dépréciation est la traduction du risque de non recouvrement constaté au sujet de certaines créances clients et étudiants :

- Il n'y a pas de nouvelle dépréciation constatée en 2022 sur les comptes clients. Au contraire, des dépréciations ont été reprises pour deux créances étrangères admises en non-valeur pour un total de 5,8k€. Une troisième dépréciation a été ajustée du montant de la TVA (-5,2k€).

A noter : la dépréciation comptabilisée en 2021 suite au placement en liquidation judiciaire de la Société Hydroption, fournisseur de LMU pour le lot « moyens sites » du marché d'électricité, a été maintenue pour son montant initial, à savoir 178 491,32€. La procédure de liquidation reste en cours.

Pour mémoire, cette procédure avait été initiée par la Direction des Achats de l'Etat (DAE) en raison de la carence de la Société Hydroption pour honorer ses engagements tarifaires prévus dans l'accord-cadre négocié avec la DAE, sur la base duquel un certain nombre d'opérateurs de l'Etat s'étaient engagés avec la Société Hydroption (marchés subséquents).

Le préjudice est évalué pour LMU à 214 189,57€ TTC (178 491,32€ HT) et se décompose de la manière suivante :

préjudice subi au titre de l'année 2021	58 963,37
préjudice subi au titre de l'année 2022	133 512,53
préjudice subi au titre de l'année 2023	21 713,68
Σ	214 189,57

- les comptes étudiants sont dépréciés suivant l'ancienneté des créances non-recouvrées au 31 décembre qui détermine une probabilité statistique de recouvrer les sommes en question :
 - o au 31 décembre N+1 : dépréciation égale à 25% des sommes non recouvrées,
 - o au 31 décembre N+2 : dépréciation égale à 50% des sommes non recouvrées,
 - o au 31 décembre N+3 : dépréciation égale à 75% des sommes non recouvrées,
 - o au 31 décembre N+4 : dépréciation égale à 100% des sommes non recouvrées.

Note ③ : les charges constatées d'avance.

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2022 mais qui se rattachent à 2023 (voire au-delà). Sont essentiellement concernées des dépenses de maintenance, d'abonnements, de location et de redevances d'utilisation de logiciels. Ces charges constatées d'avance (CCA) diminuent légèrement en 2022 (13k€ contre 17k€ en 2021) :

Charges Constatées d'Avance (CCA)		31/12/2022	31/12/2021	Δ en montant	Δ en %
48600000	Charges constatées d'avance	13 490	16 768	-3 278	- 20%
Total CCA		13 490	16 768	-3 278	- 20%

Ces CCA se répartissent de la manière suivante (du montant le plus élevé au moins élevé) :

Charges constatées d'avance		31/12/2022
65110000	Redev.concess ^o , brevets, licences, marques,	5 288
61560000	Entretien et réparations sur Maintenance	3 549
61350000	Locations mobilières	2 016
62510000	Voyages et déplacements	1 341
61830000	Documentation technique et bibliothèques	557
62810000	Concours divers	334
62380000	Divers	232
60630000	Gaz	174
Total		13 490

Note ④ : la trésorerie.

Le montant total de la trésorerie disponible au 31 décembre 2022 s'élève à 17 091 578€, en augmentation de 253k€ par rapport à 2021.

Le tableau des flux de trésorerie (TdFT) ci-après détaille l'évolution de la trésorerie entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, en isolant les flux de trésorerie liés à l'activité, liés aux opérations d'investissement, liés aux opérations de financement et liés aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers.

La méthode indirecte a été retenue pour présenter le TdFT : le résultat net comptable (-262k€, voir note relative aux postes du compte de résultat p.28) est corrigé pour tenir compte de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'activité ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Le TdFT se décompose de la façon suivante :

- * la marge brute d'autofinancement (MBA) s'établit à 1 554k€. La MBA est un résultat net duquel les amortissements et les provisions ont été retranchés, puisque ces opérations ne génèrent aucun flux de trésorerie ;
- * le flux de trésorerie généré par l'activité s'établit à 1 342k€. Il permet de neutraliser les décalages de trésorerie liées au délai d'encaissement des recettes et de paiement des dépenses, et mesure ainsi quel excédent de trésorerie a été généré par l'activité propre de l'établissement ;
- * le flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'établit à -5 491k€. Il retrace les décaissements qui résultent des acquisitions d'immobilisations, net des encaissements provenant des cessions d'immobilisations ;
- * le flux de trésorerie lié aux opérations de financement s'établit à 3 855k€. Il retrace l'ensemble des encaissements et décaissements relatifs aux choix de financements. Comme les universités sont des établissements publics non autorisés à recourir à l'emprunt, ce flux est constitué uniquement des augmentations ou diminutions de capitaux propres (voir p.22 note ⑤ Les fonds propres) ;
- * le flux de trésorerie lié aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers s'établit à 548k€ ;
- * au final, il résulte de ces différents éléments une variation de trésorerie positive de +253k€ détaillée dans le tableau ci-dessous :

Tableau de flux de trésorerie (TdFT) établi selon la méthode indirecte

(En k€)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	-262	809
Amortissements, provisions et quote-part de subventions	1 815	2 381
Plus-values de cession	0	-3
Autres	0	0
Marge brute d'autofinancement	1 554	3 188
Créances clients	1 168	-77
Variation des stocks	0	0
Dettes fournisseurs	-130	602
Autres comptes	-1 250	-1 330
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 342	2 383 A
Encaissements		
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	0	0
Cessions d'immobilisations financières	0	0
Décaissements		
Acquisitions immobilisations incorporelles & corporelles	-5 451	-6 140
Acquisitions d'immobilisations financières	0	0
Fournisseurs d'immobilisations	-40	424
Autres opératoires	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 491	-5 717 B
Encaissements		
Dotation en capitaux propres	3 855	5 061
Emission d'emprunts	0	0
Autres opératoires	0	0
Décaissements		
Remboursements d'emprunts	0	0
Autres opératoires	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 855	5 061 C
Flux de trésorerie lié aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers	548	19 D
Variation de trésorerie	253	1 746 A+B+C+D
Trésorerie à l'ouverture	16 838	15 092
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 342	2 383
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 491	-5 717
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 855	5 061
Flux de trésorerie lié aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers	548	19
Trésorerie nette à la clôture	17 092	16 838

II. Notes relatives au passif.

PASSIF	Note de renvoi	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	5		
Financements reçus		74 102 250	75 366 142
Financement de l'actif par l'Etat		64 612 650	65 409 049
Financement de l'actif par des tiers		9 489 600	9 957 092
Réserves		13 855 018	13 046 223
Report à nouveau		5 273 440	5 273 440
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-261 503	808 795
TOTAL FONDS PROPRES		92 969 205	94 494 600
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6		
Provisions pour risques		57 730	0
Provisions pour charges		1 082 028	927 329
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 139 758	927 329
DETTES FINANCIERES			
Dettes financières et autres emprunts		997	856
TOTAL DES DETTES FINANCIERES		997	856
DETTES NON FINANCIERES	7		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 254 171	2 084 466
Dettes fiscales et sociales		3 323 389	3 018 096
Avances et acomptes reçus		14 430 382	13 800 919
Autres dettes non financières		1 231 747	1 495 648
Produits constatés d'avance	8	646 060	3 285 855
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		21 885 748	23 684 986
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive	4	18	90
TOTAL TRESORERIE		18	90
TOTAL GENERAL		115 995 727	119 107 860

Note 5 : les fonds propres.

Le tableau ci-après présente la variation des capitaux propres entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture de l'exercice 2022 :

Fonds propres	Valeur au 31/12/2021	Correction d'erreur*	Augmentation 2022	Quotes-parts 2022	Diminution 2022	Valeur au 31/12/2022
Financements de l'actif reçus de l'Etat	65 409 049	0	2 252 505	-3 048 543	-362	64 612 650
Non rattachés à des actifs	3 281 211		-1 926			3 279 285
Rattachés à des actifs	62 127 838		2 254 431	-3 048 543	-362	61 333 365
Autres financements de l'actif	9 957 092	0	1 687 544	-2 069 930	-85 106	9 489 600
Non rattachés à des actifs	3 202 151		-1 370 888		0	1 831 263
Rattachés à des actifs	6 754 941		3 058 432	-2 069 930	-85 106	7 658 337
Réserves facultatives	13 046 223	0	808 795		0	13 855 018
Affectation du Résultat 2021	13 046 223		808 795			13 855 018
Report à nouveau (RAN)	5 273 440	0	0		0	5 273 440
Report à nouveau (RAN)	5 273 440					5 273 440
Résultat 2021	808 795					
Total	94 494 600		4 748 844	-5 118 473	-85 468	93 230 708
Résultat 2022					-261 503	-261 503
Total	94 494 600		4 748 844	-5 118 473	-346 971	92 969 205

* Voir le chapitre Principes et méthodes comptables §III. Les corrections d'erreurs, p.4

Les capitaux propres de LMU se composent des éléments suivants :

* les réserves de l'établissement. Elles représentent le montant cumulé des résultats des exercices précédents affectés en reports à nouveau ou en réserves facultatives par décision du Conseil d'Administration. Le résultat excédentaire de l'exercice 2021 (808 795€) a été affecté en réserves facultatives (réserves affectées durablement au fonds de roulement), qui voient leur niveau porté à 13 855k€ au 31 décembre 2022. Le montant du report à nouveau reste inchangé par rapport au bilan d'ouverture, soit 5 273k€ ;

* le résultat comptable de l'exercice, déficitaire en 2022 de -261 503€ (voir notes relatives au compte de résultat, p.28 et suivantes).

* les financements reçus de l'État. Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris au résultat (par quotes-parts) au même rythme que l'amortissement des biens correspondants ;

* les financements reçus de tiers autres que l'État pour le financement d'investissements. Lorsqu'elles sont rattachées à un bien identifié, elles sont reprises au compte de résultat (par quotes-parts) au même rythme que celui de l'amortissement des actifs qu'elles financent.

Le tableau ci-après présente de façon détaillée (par financeur) la variation de ces financements reçus de la part de tiers autres que l'État entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture de l'exercice 2022:

Financements par des tiers autres que l'Etat	Valeur nette au 31/12/2021	Subventions reçues 2022	Quotes-parts reprises au résultat en 2022	Cessions et sorties 2022	Valeur nette au 31/12/2022
Financements non rattachés à des actifs	3 202 151	-1 370 888		0	1 831 263
- Régions	556 726	-412 518			144 208
- Département	326 953	-261 600			65 353
- Communes	704 065	-636 364			67 701
- Autres collectivités	0				0
- Union Européenne	1 533 771	-90 864			1 442 906
- Autres organismes	55 829	-1			55 828
- Autres	24 808	30 459			55 267
Financements rattachés à des actifs	6 754 941	3 058 432	-2 069 930	-85 106	7 658 337
- Régions	2 407 049	836 914	-630 491	-8 258	2 605 214
- Département	1 228 047	624 941	-432 143	-37 286	1 383 559
- Communes	1 799 583	1 176 322	-608 601	-31 406	2 335 897
- Autres collectivités	48 785		-31 551		17 234
- Union Européenne	831 596	266 515	-216 884	-87	881 140
- Autres organismes	3 388	6 090	-1 032		8 446
- Autres	436 493	147 649	-149 227	-8 069	426 846
Total	9 957 092	1 687 544	-2 069 930	-85 106	9 489 600

Note 6 : les provisions pour risques et charges.

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus au cours de l'exercice ou en cours à la date de clôture, rendent probables quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance demeurent incertaines :

Libellés Comptes	Provision constituée au 31/12/2021	Reprise de l'exercice	Variation comptabilisée en 2022	Provision constituée au 31/12/2022
Provisions pour litiges	0	0	57 730	57 730
Provisions pour CET	694 892	0	92 910	787 803
Provisions pour CET charges sociales et	232 436	0	61 789	294 225
	927 329	0	212 429	1 139 758

Ce poste retrace les provisions liées aux passifs sociaux correspondant aux jours de congés épargnés sur CET (se reporter au chapitre « Comparabilité des comptes » § VIII « Les passifs sociaux », p.10).

Ce poste retrace également de nouvelles provisions constituées en 2022 pour des litiges opposant l'Université à des personnels de l'établissement. Le premier litige est relatif à une demande de reconnaissance d'une maladie en maladie professionnelle et a donné lieu à une provision évaluée à 53k€. Le second concerne une demande de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur suite à un accident et a donné lieu à une provision évaluée à 4k€. Au total, les provisions pour litige s'élèvent à 57 730€ pour 2022.

Note 7 : les dettes.

Le poste « dettes non financières » diminue de 8% par rapport à l'exercice précédent, et s'établit à 21 886k€ (23 685k€ en 2021).

Les dettes sont liquides et exigibles immédiatement :

Dettes en K€	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances de un à cinq ans	Échéances à plus de cinq ans
Dettes :				
- Dettes financières	997	997		
- Avances et acomptes reçus sur commandes	14 430 382	14 430 382		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés et avances et acomptes sur commandes en cours	2 254 171	2 254 171		
- Dettes fiscales et sociales	3 323 389	3 323 389		
- Autres dettes	1 231 747	1 231 747		
- Produits constatés d'avance	646 060	646 060		
TOTAL	21 886 745	21 886 745		

1. Le poste « dettes fournisseurs » inclut des charges à payer (CAP) à hauteur de 2 158k€ :

Charges à payer		31/12/2022	31/12/2021	Δ en montant	Δ en %
40810000	Fournisseurs - Factures non parvenues	1 499 028	1 164 455	+334 574	+ 29%
40840000	Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliaisé	659 261	584 310	+74 952	+ 13%
Total		2 158 289	1 748 764	+409 525	+ 23%

Ces CAP se répartissent de la manière suivante (du montant le plus élevé au moins élevé) :

*** Sur dépenses de fonctionnement :**

Charges à payer (CAP) fournisseurs - Fonctionnement		31/12/2022
606	Achats non stockés de matières et fournitures	418 547
628	Divers autres services extérieurs	150 564
657	Charges spécifiques	140 291
615	Entretien et réparations	101 567
613	Locations	87 569
618	Divers achats de sous-traitance et services extérieurs	84 690
623	Publicité, publications, relations publiques	78 042
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	50 658
624	Transports de biens et transports collectifs de personnes	38 331
621	Personnel extérieur à l'établissement	36 018
625	Déplacements, missions et réceptions	27 557
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques	21 964
616	Primes d'assurance	21 638
617	Etudes et recherches	16 204
627	Services bancaires et assimilés	4 047
608	Frais accessoires d'achat	3 339
614	Charges locatives et de copropriété	2 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 409
607	Achats de marchandises	235
23150001	Immobilisations en cours installat° techn.	159 509
21547001	Matériel acquis	50 997
23180001	Immobilisations en cours-autres	2 355
21832701	Matériel informatique acquis	1 497
Total CAP - Fonctionnement		1 499 028

Précision : quelques charges ont été comptabilisées à tort au compte 4081 « Factures non parvenues sur dépenses de fonctionnement » au lieu du compte 4084 « Factures non parvenues sur dépenses d'investissement ». Les dépenses concernées (identifiées en bleu dans le tableau ci-dessus) représentent un montant total de 214 358,13€. Il s'agit bien de dépenses d'investissement à rattacher au tableau ci-dessous.

*** Sur dépenses d'investissement :**

Charges à payer (CAP) fournisseurs - Investissement		31/12/2022
23150001	Immobilisations en cours installat° techn.	535 326
21557001	Outillage acquis TECH	52 141
23180001	Immobilisations en cours-autres	22 263
21547001	Matériel acquis	16 162
21887001	Matériels divers acquis	11 963
21847001	Mobilier acquis	10 097
21832701	Matériel informatique acquis	8 288
21355701	Construction agencement bâtiments admin acquis	2 172
21567001	Matériel d'enseignement acquis	848
Total CAP - investissement		659 261

2. Le poste « dettes sociales » inclut des CAP sur rémunérations à hauteur de 2 547k€ (comptes 428x) et sur charges sociales à hauteur de 567k€ (comptes 438x) ce qui représente au total une augmentation de 349 k€ par rapport à 2021 (+12%) :

Charges à payer		31/12/2022	31/12/2021	Δ en montant	Δ en %
42820000	Personnel Dettes provisionnées pour congés payés	784 662	551 290	+233 372	+ 42%
42860000	Personnel-autres charges à payer	1 762 139	1 774 205	-12 065	- 1%
43820000	Charges sociales sur congés à payer	357 783	211 207	+146 576	+ 69%
43860000	Autres charges à payer	298 841	318 215	-19 373	- 6%
Total		3 203 426	2 854 916	+348 509	+ 12%

Ce poste inclut les CAP liées aux passifs sociaux (heures complémentaires, vacances d'enseignement, congés payés non pris) ainsi que les CAP sur rappels de rémunérations (se reporter au chapitre « Comparabilité des comptes » § VIII « Les passifs sociaux », p.10). Leur répartition est la suivante :

Compte	Δ 2022/2021	CAP passifs sociaux	CAP masse salariale
42820000	+233 372	+233 372	-0
42860000	-12 065	-56 262	+44 196
43820000	+146 576	+146 576	-0
43860000	-19 373	-4 829	-14 545
Total	+348 509	+318 858	+29 651

Δ 2022/2021 (en montant)
des comptes 4282, 4286,
4382, 4386

Part de la
variation liée aux
HC, CP et CET

Part de la variation
liée aux rappels de
rémunérations

Note 8 : les produits constatés d'avance.

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2022 mais qui se rattachent à 2023 ou aux exercices suivants. Ces produits constatés d'avance (PCA) s'élèvent à 646k€, contre 3 286k€ en 2021 (-80%) :

Produits Constatés d'Avance (PCA)		31/12/2022	31/12/2021	Δ en montant	Δ en %
48700000	Produits constatés d'avance	646 060	3 285 855	-2 639 795	- 80%
Total PCA		646 060	3 285 855	-2 639 795	- 80%

Ces PCA se répartissent de la manière suivante (du montant le plus élevé au moins élevé) :

Produits Constatés d'Avance (PCA)		31/12/2022
70662000	Prestations de recherche	302 175
70624000	Prestations de formation continue	113 099
74460000	Subventions union européenne	86 797
70621100	Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	47 434
70621400	Droits des diplômes propres à chaque établissement	41 523
74882000	Autres subventions prive	16 518
74111100	Ministère de tutelle principale- SCSP	15 503
74131200	ANR Hors investissements d'avenir	8 234
74420000	Subventions de la région	5 216
74118000	Ministère de tutelle - autres subventions	4 644
75110000	Redev. concess°, brevets, licences, marques...	3 168
70625000	validation des acquis de l'expérience (VAE)	1 749
Total		646 060

Pour mémoire : les recettes de la formation continue font l'objet d'un rattachement à l'exercice. Les principes de rattachement des produits à l'exercice sont détaillés dans le chapitre « Comparabilité des comptes » § VII « Le rattachement des charges et des produits à l'exercice » point I. « Les droits d'inscription », p.8.

Des PCA sont comptabilisés au compte 706214 « droits des diplômes propres à l'établissement » pour 42k€ pour les diplômes universitaires DUEF et PFST dont le tarif représente le coût réel de la formation et constitue de ce fait la contrepartie d'un service rendu et non un simple droit d'entrée.

Les produits de la formation continue (c/.70624) et de la validation des acquis de l'expérience (c/.70625) sont également proratisés et rattachés à l'exercice par la comptabilisation de PCA, respectivement pour 113k€ et 2k€.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire : il s'établit à – 261 503€. Pour mémoire et comparaison, le résultat patrimonial était de + 809 k€ en 2021 et de +1 711k€ en 2020.

I. Notes relatives aux charges.

CHARGES	Note de renvoi	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ 2022/2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats		4 753	5 174	-8.14%
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux	②	10 978 730	8 617 728	+27.40%
Charges de personnel	①	83 409 196	77 986 259	+6.95%
Salaires, traitements et rémunérations diverses		50 363 502	46 752 315	+7.72%
Charges sociales		32 629 448	31 017 774	+5.20%
Intéressement et participation		0	0	
Autres charges de personnel		416 247	216 170	+92.56%
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		3 237 779	2 661 288	+21.66%
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables		7 318 442	7 320 034	-0.02%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		104 948 900	96 590 484	+8.65%
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositif d'intervention pour compte propre		0	0	
Transfert aux ménages		0	0	
Transferts aux entreprises		0	0	
Transferts aux collectivités territoriales		0	0	
Transferts aux autres collectivités		0	0	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		0	0	
Dotation aux provisions et dépréciations		0	0	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		0	0	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		104 948 900	96 590 484	+8.65%
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		0	0	
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		0	0	
Perte de changes		852	842	+1.22%
Autres charges financières		0	0	
Dotation aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		0	0	
TOTAL CHARGES FINANCIERES		852	842	+1.22%
Impôt sur les sociétés	③	72 784	211 686	-65.62%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		0	808 795	-100.00%
TOTAL CHARGES		105 022 536	97 611 806	+7.59%

Note ① : les charges de personnel.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs de l'Université du Mans exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT), ainsi que leur évolution entre 2021 et 2022 :

En ETPT

Emploi	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en %	Δ en ETPT
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs				
titulaires	458	461	- 1%	-3
non titulaires	186	181	+ 3%	+5
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)				
titulaires	260	267	- 3%	-7
non titulaires	259	228	+ 14%	+31
Total ETPT	1163	1 137	+ 2%	+26

Les personnels enseignants et chercheurs titulaires diminuent de 3 ETPT et les non-titulaires augmentent de 5 ETPT. Les personnels BIATSS diminuent de 7 ETPT pour les titulaires et augmentent de 31 ETPT pour les non-titulaires.

Le nombre des emplois progresse de 26 ETPT entre 2021 et 2022 (emplois financés sous plafond Etat + emplois financés hors SCSP). Les emplois financés sous plafond Etat progressent de 9 ETPT (915 ETPT au total), les emplois financés hors SCSP progressent de 17 ETPT (248 ETPT au total).

Les charges liées de personnel augmentent de 7% pour atteindre 83 409k€ (+5 423k€ par rapport à 2021).

Cette progression est liée à l'augmentation du nombre d'emplois, à la revalorisation du point d'indice partiellement compensée par l'Etat en 2022, et à la revalorisation indemnitaire décidée par l'Etablissement (contractuels et BIATSS)

La répartition de ces charges et de leurs variations est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Compte	Charges liées au personnel	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
64111000	Rémunérations principales	41 529 531	39 385 300	+2 144 232	+ 5%
64112100	Rémunérations accessoires indexées	2 847 246	3 027 601	-180 355	- 6%
64112200	Rémunérations accessoires non indexées	316 334	247 689	+68 645	+ 28%
64120000	Congés payés	246 681	-92 494	+339 175	- 367%
64131000	Primes et gratifications indexées	1 687 798	1 206 760	+481 039	+ 40%
64132000	Primes et gratifications non indexées	344 689	294 172	+50 517	+ 17%
64140000	Indemnités et avantages divers	2 637	0	+2 637	#DIV/0!
64141000	Indemnités et avantages divers	23 040	3 682	+19 359	+ 526%
64142000	Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	2 795 832	2 124 027	+671 805	+ 32%
64142100	Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	215 928	325 548	-109 620	- 34%
64144000	Indemnités et avantages non indexés	119 536	0	-119 536	#DIV/0!
64150000	Supplément familial	480 128	478 170	+1 959	+ 0%
64191000	Abattement indemnitaire	-245 880	-248 138	+2 258	- 1%
64510000	Cotisations d'assurance-maladie	4 868 843	4 478 915	+389 928	+ 9%
64531100	Pensions civiles	22 434 914	21 926 592	+508 322	+ 2%
64532000	Cotisations patronales CNRACL	28 627	23 827	+4 800	+ 20%
64534000	CNAV	1 373 413	1 183 586	+189 827	+ 16%
64535100	RAFP	328 518	132 663	+195 855	+ 148%
64535200	IRCANTEC	576 356	493 414	+82 943	+ 17%
64540000	Cotisations à Pôle emploi	548 529	470 586	+77 943	+ 17%
64580000	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 470 248	2 308 191	+162 056	+ 7%
64710000	Prestations directes	240 669	158 594	+82 074	+ 52%
64740000	Oeuvres sociales	63 410	52 834	+10 576	+ 20%
64750000	Médecine du travail, pharmacie	3 932	2 656	+1 276	+ 48%
64800000	Autres charges de personnel	108 237	2 085	+106 151	+ 5090%
Total		83 409 196	77 986 259	+5 422 937	+ 7%

Les impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations, comptabilisés dans le poste « Autres charges de fonctionnement » mais qui sont directement liées à l'évolution des charges de personnel, augmentent de 6% pour un total de 1 037k€ :

Compte	Charges liées au personnel	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
63310000	Impôt et taxe - versement de transport	819 474	770 930	+48 544	+ 6%
63320000	Allocation logement	217 838	205 038	+12 800	+ 6%
Total		1 037 312	975 968	+61 344	+ 6%

A signaler aussi l'augmentation de 8% des dépenses liées à la rémunération des personnels extérieurs mis à disposition de l'établissement (comptabilisées également dans le poste « Autres charges de fonctionnement »), pour un total de 345k€ :

Compte	Charges liées au personnel	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
62142000	Personnel mis à disposition de l'établissement	345 513	319 836	+25 678	+ 8%
Total		345 513	319 836	+25 678	+ 8%

Note ② : les charges liées aux consommations directes de marchandises et de services.

Les consommations de marchandises et de services augmentent sensiblement en 2022 : elles s'établissent à 10 979k€, soit une augmentation de 27% par rapport à 2021 (+ 2 361k€).

Dans le détail, les variations les plus significatives sont les suivantes :

- les dépenses liées aux fluides augmentent de 18% (+273k€) sous l'effet de différents facteurs : l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz, l'augmentation de la consommation de gaz liée à la demande accrue d'EDF de production d'électricité (cogénération), l'augmentation de la consommation d'eau suite à une fuite importante, et enfin l'augmentation du coût des carburants combinée à l'augmentation du nombre de déplacements des personnels après deux années de restrictions (Covid-19).

Compte	Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	1 796 202	1 523 511	+272 691	+ 18%
60611000	Electricite	803 143	737 597	+65 547	+ 9%
60612000	Carburants et lubrifiants	36 613	19 607	+17 006	+ 87%
60613000	Gaz	831 237	696 501	+134 736	+ 19%
60617000	Eau	105 232	69 786	+35 446	+ 51%
60618000	Autres fournitures non stockables	19 977	20	+19 957	+ 98798%

- les dépenses liées aux locations augmentent de 67% (+198k€), en particulier les dépenses de locations mobilières (378k€, +191%). Ces dernières sont liées aux travaux de rénovation de l'UFR Sciences financées dans le cadre du Plan de Relance, mais qui induisent des charges supplémentaires pour l'Université, en l'occurrence d'onéreuses locations de bâtiments modulaires pour installer provisoirement les services d'enseignement et administratifs durant certaines phases des travaux.

Compte	Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	493 331	295 390	+197 941	+ 67%
61320000	Locations immobilières	112 002	161 958	-49 957	- 31%
61350000	Locations mobilières	377 697	129 656	+248 040	+ 191%
61380000	Autres locations	3 632	3 775	-143	- 4%

- les charges d'entretien et de réparation augmentent de 15% (+201k€). L'augmentation concerne principalement les dépenses sur biens immobiliers (+386k€, soit +62%). Il s'agit de dépenses de réparations effectuées sur le moteur de cogénération, rendues obligatoires pour nous permettre de répondre à la demande de production d'électricité et respecter ainsi les obligations contractuelles de l'Université auprès d'EDF.

Compte	Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	1 544 508	1 343 425	+201 083	+ 15%
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 011 603	625 201	+386 402	+ 62%
61550000	Entretien et réparations sur biens mobiliers	382 108	553 935	-171 827	- 31%
61560000	Entretien et réparations sur Maintenance	150 797	164 290	-13 493	- 8%

- les dépenses liées au déplacements (missions, colloques et autres) augmentent de 184% par rapport à 2021 et s'établissent à 1 422k€ (+921k€). Cette augmentation s'explique naturellement par la reprise des missions des personnels.

A noter : un poste « Frais de déménagement » apparaît pour 105k€, en raison de la prise en charge par l'Université des frais liés au déménagement et à l'installation de certains équipements scientifiques dans les halles technologiques du Technocampus.

Compte	Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	1 422 498	501 464	+921 035	+ 184%
62510000	Voyages et déplacements	493 650	190 394	+303 256	+ 159%
62540000	Frais d'inscription aux colloques	122 883	48 300	+74 583	+ 154%
62550000	Frais de déménagement	105 243	253	+104 990	+ 41498%
62560000	Missions personnels	463 146	157 334	+305 812	+ 194%
62570000	Frais réceptions	237 576	105 182	+132 394	+ 126%

Note ③ : l'impôt sur les sociétés.

Le Mans Université a une activité de production et de vente d'électricité qu'elle effectue au moyen de son unité de cogénération de chaleur. Au terme du contrat conclu avec EDF, l'opérateur verse à l'Université une redevance qui comporte une part fixe en contrepartie de la mise à disposition de nos installations de cogénération qui peuvent être mobilisées par EDF en cas de forte demande d'électricité, et une part variable calculée en fonction des quantités d'électricité livrées à EDF.

Compte tenu des incertitudes pesant sur les capacités de production du parc nucléaire français en 2022, EDF a sollicité plus que d'habitude ses producteurs partenaires, ce qui s'est traduit pour l'Université d'une part par l'augmentation de ses charges (augmentation des achats de gaz dont l'installation de cogénération a besoin pour produire de l'électricité, dépenses imprévues de réparation de l'installation), mais d'autre part par une augmentation du produit des ventes et corrélativement du chiffre d'affaires dégagé sur cette activité (459k€).

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat de cette activité pour 2022 :

Dépenses		2022	2021	Recettes		2022	2021
60611000	Electricite	11 628	13 040	70100000	Ventes de pdts finis	1 065 277	629 930
60613000	Gaz	289 135	137 700	78130000	Reprise amort immos incorporelles et co	11 284	11 284
61520000	Entretien et réparations sur biens immo	258 062	49 797				
62600000	Frais postaux et frais de télécommunica	769	784				
63512000	Taxes foncières	1 416	1 817				
63513000	Autre impôt local	130	0				
641xxxxx	Rémunérations	5 119	5 119				
645xxxxx	Charges sociales	4 727	4 727				
65110000	Redev. Pr concess. Brevet licences	84	79				
68110000	Dotation amort immo incorporelles et co	10 241	10 241				
Total		581 311	223 304			1 076 562	641 214
Résultat		+495 251	+417 910				

L'IS calculé pour l'exercice 2022 s'établit à 120k€. Payable en 2023, l'IS2022 a donc fait l'objet d'un rattachement à l'exercice (CAP).

A noter : l'IS2021 payé en 2022 a fait l'objet d'une révision par rapport à son montant évalué fin 2021 qui avait l'objet d'une CAP pour 153k€. En effet, une partie des dépenses d'achat de gaz affectées à la cogénération n'avait pas été intégrée dans l'IS calculé fin 2021 en raison d'une mauvaise imputation analytique des dépenses concernées. Suite à cette réintégration dans le compte de résultat 2021 de l'activité de cogénération, le chiffre d'affaires s'établit finalement à 418k€ pour 2021, et l'IS2021 à 106k€. C'est la raison pour laquelle le solde affiché au compte de résultat 2022 en matière d'IS est de 73k€ : il résulte de l'extourne de la CAP 2021 (-153k€), du paiement de l'IS2021 (+106k€) et de la comptabilisation de la CAP calculée au titre de l'IS2022 (+120k€).

II. Notes relatives aux produits.

PRODUITS	Note de renvoi	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ 2022/2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		94 183 859	87 411 157	+7.75%
Subventions pour charges de service public	5	80 063 152	78 218 981	+2.36%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres e		13 584 521	8 455 677	+60.66%
Dons et legs		0	0	
Produits de la fiscalité affectée		536 186	736 499	-27.20%
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		5 344 357	5 257 503	+1.65%
Ventes de biens ou prestations de services	4	5 224 190	4 994 730	+4.59%
Produits de cessions d'éléments d'actif		0	2 500	-100.00%
Autres produits de gestion		120 167	260 273	-53.83%
Autres produits		5 232 174	4 943 037	+5.85%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de		36 302	52 149	-30.39%
Reprises du financement rattaché à un actif		5 195 872	4 890 888	+6.24%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		104 760 390	97 611 697	+7.32%
PRODUITS FINANCIERS				
Intérêts sur créances non immobilisées		178	0	#DIV/0!
Gains de change		465	109	+325.65%
Autres produits financiers		0	0	#DIV/0!
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		0	0	#DIV/0!
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		643	109	+488.01%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		261 503	0	
TOTAL PRODUITS		105 022 536	97 611 806	+7.59%

Note 4 : le chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires représente la capacité de l'université à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit. Le chiffre d'affaires augmente de 5% (+229k€) par rapport à 2021 et s'établit à 5 224k€ :

Compte	Ventes de biens ou prestations de services	5 224 190	4 994 730	+229 460	+ 5%
70621100	Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	1 103 136	1 177 126	-73 990	- 6%
70100000	Ventes pdts finis	1 065 277	629 930	+435 348	+ 69%
70624000	Prestations de formation continue	999 681	950 428	+49 254	+ 5%
70662000	Prestations de recherche	834 673	1 086 667	-251 994	- 23%
70621400	Droits des diplômes propres à chaque établissement	592 032	614 812	-22 780	- 4%
70621300	Drts de scolar aux diplômes nationaux - hors UE	227 287	205 012	+22 274	+ 11%
70682000	autres prestations de services	165 396	126 166	+39 230	+ 31%
70840000	Mise a disposition de personnel facturée	120 847	125 128	-4 281	- 3%
70625000	validation des acquis de l'expérience (VAE)	36 700	15 414	+21 286	+ 138%
70663000	Mesures et expertises	22 535	37 650	-15 115	- 40%
70880000	Autres produits d'activités annexes	16 924	6 185	+10 740	+ 174%
70830000	Locations diverses	16 337	12 411	+3 926	+ 32%
70661000	Colloques	14 564	5 201	+9 363	+ 180%
70681000	Prestations et travaux informatiques	8 800	2 600	+6 200	+ 238%

Hors droits d'inscription (cf. infra), la variation la plus significative concerne les ventes d'électricité (c/.701) qui progressent de +435k€ (+69%) par rapport à 2021 (voir point I. Note relative aux charges, note ③ L'impôt sur les sociétés, p.31).

Les produits liés aux inscriptions (formation initiale, formation continue et apprentissage) augmentent de 21%, et s'établissent à 7 261k€ (+1 255k€ par rapport à 2021) :

		Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
70621100	Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	1 103 136	1 177 126	-73 990	- 6%
70621300	Drts de scolar aux diplômes nationaux - hors UE	227 287	205 012	+22 274	+ 11%
70621400	Droits des diplômes propres à chaque établissement	592 032	614 812	-22 780	- 4%
70624000	Prestations de formation continue	999 681	950 428	+49 254	+ 5%
70625000	validation des acquis de l'expérience (VAE)	36 700	15 414	+21 286	+ 138%
75710000	Taxes affectées	536 186	736 499	-200 314	- 27%
	Droits d'inscription + CVEC	3 495 021	3 699 292	-204 270	- 6%
74882000	Autre sub privé - Recettes liées à l'apprentissage uniquement	3 766 280	2 306 696	+1 459 584	+ 63%
	Apprentissage	3 766 280	2 306 696	+1 459 584	+ 63%
	Ensemble des produits liés aux inscriptions	7 261 301	6 005 988	+1 255 314	+ 21%

Dans le détail :

- * les produits liés aux droits nationaux et aux droits universitaires (c/.70621) baissent de 4% par rapport à 2021 et s'établissent à 1 922k€ (-74k€) ;

- * les produits de la formation continue augmentent de 5% (1 000k€, +49k€) ;

- * le produit de la CVEC diminue de 27% (-200k€) par rapport à 2021, mais cette baisse est liée à l'entrée en vigueur du décret n°2022-1509 du 1er décembre 2022 dont l'effet est de décaler du 15 décembre N au 20 janvier N+1 le premier versement de la CVEC au titre de l'année universitaire en cours. Aucun produit de la CVEC n'a donc été comptabilisé en 2022 au titre de l'année universitaire 2022/2023 (voir §VIII. « Le rattachement des charges et des produits à l'exercice » point 1. « Les droits d'inscriptions » p.10) ;

- * les produits liés à l'apprentissage augmentent significativement de 63% (+1 459k€), et s'établissent à 3 766k€ en 2022.

Note 5 : les subventions de fonctionnement.

L'université est principalement financée par des subventions de fonctionnement qui représentent 93 648k€, soit 89% du total des produits du compte de résultat (104 761k€).

1. La principale est la subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

En 2022, la SCSP s'élève à 80 078 655€, soit 86% du total des subventions perçues (93 648k€) et 76% du total des produits du compte de résultat (104 761k€). Elle a augmenté de 2% en 2022, soit une hausse de 1 860k€ :

		Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
Compte	Subventions pour charges de service public	80 078 655	78 218 981	+1 859 674	+ 2%
74111100	Ministère de tutelle principale- SCSP	80 078 655	78 218 981	+1 859 674	+ 2%

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les principaux facteurs d'évolution de la SCSP entre les deux exercices :

SCSP	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
Crédits de masse salariale	70 856 891	70 111 011	+745 880	+ 1%
Masse salariale	70 158 458	68 734 200	+1 424 258	+ 2%
Actions spécifiques	698 433	1 376 811	-678 378	- 49%
Crédits de fonctionnement	8 534 831	7 689 310	+845 521	+ 11%
Fonctionnement	7 014 656	6 985 401	+29 255	+ 0%
Opérations immobilières	420 000	400 000	+20 000	+ 5%
Actions spécifiques	1 100 175	303 909	+796 266	+ 262%
Crédits du plan de relance	686 933	418 660	+268 273	+ 64%
Masse salariale	686 933	418 660	+268 273	+ 64%
Total	80 078 655	78 218 981	+1 859 674	+ 2%

* La partie de l'enveloppe liée à la masse salariale augmente de 1% (+746k€). Dans cette enveloppe, les crédits de masse salariale hors actions spécifiques progressent de 2% (+1 424k€), en dépit de la non reconduction des crédits alloués en 2021 au titre des créations d'emplois dans le cadre de la LPR (550k€). A l'inverse, les crédits attribués au titre d'actions spécifiques diminuent fortement de 49% (-678k€), principalement en raison de non reconduction des crédits alloués en 2021 au titre du soutien à la trajectoire financière (600k€).

* La partie de l'enveloppe liée au fonctionnement progresse de 11% (+845k€), notamment sur les actions spécifiques (+796k€) avec un soutien particulier pour les aides aux étudiants en situation de handicap (+47k€), pour la mise en place des certifications en langue anglaise (+103k€) et surtout pour l'accompagnement de l'augmentation des coûts de l'énergie (+538k€).

* Enfin, la dernière partie de l'enveloppe liée aux crédits du plan de relance augmente également de 64% (+268k€). Il s'agit des crédits alloués pour l'ouverture de places supplémentaires dans le cadre de la réussite étudiante.

2. Les autres subventions de fonctionnement (hors SCSP) augmentent de 61% par rapport à 2021, soit +5 128k€ :

C/.	Subventions de fonctionnement	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
74880000	Autres subventions	6 021 697	4 309 671	+1 712 026	+ 40%
74131200	ANR Hors investissements d'avenir	2 636 087	1 088 607	+1 547 480	+ 142%
74440000	Subv des communes et groupements de commun	1 433 638	463 753	+969 885	+ 209%
74460000	Subventions union européenne	978 385	147 841	+830 544	+ 562%
74420000	Subventions de la région	663 669	1 314 950	-651 281	- 50%
74131100	ANR Investissements d'avenir	509 316	120 303	+389 013	+ 323%
74810000	Pdts versts liberatoires ouvrant droit exone. TA	480 725	448 409	+32 316	+ 7%
74128000	Autres ministères - autres subventions	370 827	191 232	+179 595	+ 94%
74480000	Subv autres collectivites publ & organismes publ	250 229	214 723	+35 506	+ 17%
74430000	Subventions du département	237 511	95 362	+142 149	+ 149%
74470000	Subventions d'organismes internationaux	21 262	44 448	-23 186	- 52%
74132200	Frais de formation ASP au titre des ces	840	1 900	-1 060	- 56%
74118000	Ministère de tutelle - autres subventions	-19 663	14 480	-34 143	- 236%
Total		13 584 521	8 455 677	+5 128 844	+ 61%

La plus forte progression en montant concerne les « autres subventions » (publiques ou privées), qui regroupe tout ce qui n'est pas versé par l'Etat, l'ANR, les collectivités locales et leurs établissements publics et l'Union Européenne. Ces « autres subventions » augmentent de 40% (+1 712k€). La partie « subventions publiques » comprend notamment des subventions versées au titres des PIA Thélème, Etoile ou Ecri+. Pour la partie « subventions privées », il s'agit des recettes versées au titre de l'apprentissage par le CFA qui augmentent significativement de 63% (+1 459k€).

Il est souligné aussi une forte progression des subventions versées par l'ANR au titre des investissement d'avenir (509k€, +323%) et en dehors (2 636k€, +142%). Au total, les subventions de l'ANR augmentent de 160% (+1 936k€).

Le soutien des communes et communautés de communes est marqué : il s'établit à 1 434k€ pour l'exercice 2022, soit une progression de 209% par rapport à 2021.

Les subventions de l'Union Européenne augmentent aussi fortement : elles atteignent 978k€ en 2022 (+830k€).

Le produit de la TA (c/.7481) augmente légèrement entre 2021 et 2022 (+32k€, soit +7%).

III. Engagements hors bilan.

Aucun engagement hors bilan n'a été recensé.



Le Mans - Laval

Balance des comptes des valeurs inactives

Exercice 2022



**Le Mans
Université**

Agence
comptable

Etablissement université		Balance Générale des comptes de valeurs inactives						Date	08.03.2023
Année	2022							Heure	18:56:56
Période	01 à 14							Page	1
COMPTES		DEBITS			CREDITS			SOLDES	
Numéro	Libellé	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Montant débit	Montant Crédit
86100000	Comptes de position : titres & val en portefeuille	13 063,00	78 883,00	91 946,00	0,00	-56 243,00	-56 243,00	35 703,00	0,00
86200000	Cptes de posit-titre & valeur chez correspondant	2 803,00	23 175,00	25 978,00	0,00	-23 343,00	-23 343,00	2 635,00	0,00
86300000	Comptes de prise en charge	0,00	58 146,00	58 146,00	-15 866,00	-80 618,00	-96 484,00	0,00	-38 338,00
	Total classe 8	15 866,00	160 204,00	176 070,00	-15 866,00	-160 204,00	-176 070,00	38 338,00	-38 338,00

Arrêté des comptes de l'exercice 2022

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-101,

Vu l'article 202 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Le compte financier établi par l'agent comptable, sur la base des documents communiqués par l'ordonnateur pour les états de comptabilité dont celui-ci est chargé, comprend :

- les tableaux prévus à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2015 susvisé ;
- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- la balance des valeurs inactives.

L'ordonnateur et l'agent comptable arrêtent conjointement les comptes de l'exercice 2022.

Fait au Mans, le 14 mars 2023,

L'Agent comptable de Le Mans Université


Guillaume Lamulle

Le Président de Le Mans Université


Pascal Leroux



Le Mans - Laval

Tableau des opérations pluriannuelles Exercice 2022



**Le Mans
Université**

Agence
comptable

Le Mans Université

date du CA
14 mars 2023

Tableau 9

Tableau des opérations pluriannuelles - Compte financier - 2022

B - Exécution des recettes

Opérations	Nature	Prévision		
		Coût total de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financement de l'opération
		(1)	(11)	(12)=(1) - (11)
Op. 1	2017-2021 PPI RECHERCHE	2 350 676		2 350 676
	LOI ORE INSTALLATION SPORTIVE	2 200 000		2 200 000
	PLAN RELANCE	4 351 170		4 351 170
	PLAN RESILIENCE	986 000	233 747	752 253
	CPER SIEN	443 740		443 740
	Total programmes pluriannuels d'investissement	10 331 586	233 747	10 097 839
Op. 4	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE DE L'UNIVERSI	3 551 510	100 545	3 450 965
	INSTITUT MOLECULES MATERIAUX DU MANS	6 508 330	41 900	6 466 430
	LABORATOIRE DE PLANETOLOGIE ET GEODYNAM	999 476		999 476
	GROUPE D'ANALYSE DES ITINERAIRES ET NIVE	1 839 242	226 000	1 613 242
	ESPACES GEOGRAPHIQUES ET SOCIETES	1 101 551	194 800	906 751
	LABORATOIRE D'ACOUSTIQUE DE L'UNIVERSITE	10 390 547	68 529	10 322 018
	CENTRE DE RECHERCHE EN EDUCATION DE NANT	631 392		631 392
	RECHERCHE TRANSVERSALE	4 033 907	650 300	3 383 607
	MER, MOLECULES ET SANTE	1 582 585	91 000	1 491 585
	MOTRICITE, INTERACTIONS, PERFORMANCE	369 816	68 500	301 316
	THEMIS UNIVERSITE DU MAINE	198 741	44 000	154 741
	TEMPS MODERNES SOCIETES	948 031	45 000	903 031
	LE MANS ACOUSTIQUE	9 743 929		9 743 929
	LANGUES, LITTERATURES ET LINGUISTIQUE	929 704	219 840	709 864
	LABORATOIRE MANCAEU DE MATHEMATIQUES	472 660	50 500	422 160
	CENTRE DE RECHERCHE EN ARCHEOLOGIE, ARCH	477 994	100 977	377 018
	ARGUMANS REGST	28 500		28 500
		-		-
		-		-
	Total contrats de recherche	43 807 916	1 901 891	41 906 026
Op. 7				
Op. 8				-
Op. 9				-
	Total contrats de formation continue	-	-	-
Op. 10	AUTRES CONTRATS PLURIANNUELS	1 619 057		1 619 057
	PIA COORDONNES PAR LE MANS UNIVERSITE	7 166 079	80 267	7 085 812
	REGION PROGRAMME IPURE	192 771		192 771
	CONVENTION REGION 2017	118 420		118 420
	CONTRATS ERASMUS RELATIONS INTERNA	764 449		764 449
	PIA LE MANS UNIVERSITE PARTENAIRE	7 993 525		7 993 525
	CPER 2015 2020	1 704 918	30 340	1 674 578
	SUBVENTIONS REGION DIVERSES	164 000		164 000
	CONVENTION REGION 2019	62 905		62 905
Op. 11	CONVENTION REGION 2021	-		-
Op. 11	CONVENTION REGION 2022	410 200	82 040.00	328 160
Op. 12	0			-
	Total contrats d'enseignement	20 196 324	192 647	20 003 677
	Ss total financement de l'Etat*			13 114 013
	Ss total autres financements publics**			53 774 619
	Ss total autres financements***			5 118 909
	Total	74 335 826	2 328 285	72 007 541

Financements extérieurs	
Encaissements des années antérieures à N	Encaissements réalisés en N
(13)	(14)
1 468 244	30 000
1 466 666	733 334
3 909 439	441 731
	752 253
	443 740
6 844 349	1 957 318
2 428 749	424 004
3 610 670	1 559 184
840 218	0
1 220 612	236 826
577 404	179 808
4 173 465	1 011 911
177 759	78 173
1 138 189	351 517
913 447	179 765
47 401	71 630
56 550	21 600
545 005	110 094
6 399 727	308 491
403 286	33 802
104 752	145 790
252 811	59 590
-	4 000
-	-
-	-
22 891 187	4 776 186
1 299 542	309 834
2 031 280	987 519
91 764	235
78 962	157 634
606 814	1
2 017 605	1 209 308
913 482	157 498
67 000	-
46 109	-
-	-
-	66 240
7 152 557	2 888 268
8 229 070	2 433 455
25 556 395	6 359 473
3 102 628	828 844
36 888 093	9 621 772

Prévisions en N+1 et suivantes
Reste à encaisser en N+1 et suivantes
(15) = (12) - (13) - (14)
852 432
-
-
0
443 740
1 296 172
598 212
1 296 576
159 250
155 804
149 539
5 136 642
375 460
1 893 901
398 374
182 284
76 591
246 291
3 035 711
272 776
171 618
64 617
24 500
-
-
14 238 653
-
-
-
9 681
4 067 013
100 771
39 458
1
4 766 612
603 598
97 000
16 796
-
261 920
-
9 962 851
2 451 488
21 858 751
1 187 437
25 497 676

* Subvention pour charge de service public, financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics et autres financements publics fléchés

*** Recettes propres et recettes propres fléchées

C - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle	Exécution					
		Coût total de l'opération	AE consommées les années antérieures à N	AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL des CP consommés
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)
Dépenses d'investissement (PPI)	Personnel	-	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement et intervention	9 025	9 025	990	10 015	9 025	990	10 015
	Investissement	10 322 561	4 869 801	3 377 143	8 246 944	2 858 781	2 146 913	5 005 694
Total Dépenses d'investissement		10 331 586	4 878 826	3 378 133	8 256 959	2 867 806	2 147 903	5 015 709
Contrats de recherche	Personnel	20 853 596	12 211 018	2 982 297	15 193 315	12 211 019	2 982 297	15 193 316
	Fonctionnement et intervention	12 595 466	6 207 578	1 968 924	8 176 502	5 835 666	2 105 304	7 940 969
	Investissement	10 358 854	6 808 899	846 849	7 655 748	6 615 589	786 852	7 402 441
Total contrat de recherche		43 807 917	25 227 495	5 798 070	31 025 565	24 662 273	5 874 453	30 536 726
Contrat de formation continue	Personnel	-	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement et intervention	-	-	-	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-
Total contrat de formation continue		-	-	-	-	-	-	-
Contrat d'enseignement	Personnel	10 320 467	3 043 862	1 607 586	4 651 448	3 043 862	1 607 586	4 651 448
	Fonctionnement et intervention	6 063 017	1 351 114	642 807	1 993 921	1 280 623	593 590	1 874 213
	Investissement	3 780 564	1 639 012	354 396	1 993 408	1 569 527	319 958	1 889 485
Total contrat d'enseignement		20 164 048	6 033 988	2 604 789	8 638 777	5 894 011	2 521 135	8 415 146
	Ss total personnel	31 174 063	15 254 880	4 589 883	19 844 763	15 254 881	4 589 883	19 844 764
	Ss total fonctionnement et intervention	18 667 508	7 567 717	2 612 721	10 180 438	7 125 313	2 699 884	9 825 197
	Ss total investissement	24 461 979	13 317 712	4 578 387	17 896 099	11 043 896	3 253 724	14 297 620
TOTAL		74 303 551	36 140 309	11 780 992	47 921 301	33 424 090	10 543 491	43 967 581

Restes à engager	Restes à payer sur les AE consommées	Solde à payer
(9) = (1) - (4)	(8) = (4) - (7)	(10) = (1) - (7)
-	-	-
990	-	990
2 075 617	3 241 250	5 316 867
2 074 627	3 241 250	5 315 877
5 660 281	1	5 660 280
4 418 964	235 533	4 654 497
2 703 107	253 307	2 956 413
12 782 352	488 838	13 271 191
-	-	-
5 669 019	-	5 669 019
4 069 096	119 708	4 188 804
1 787 156	103 923	1 891 079
11 525 271	223 631	11 748 902
11 329 300	1	11 329 299
8 487 070	355 241	8 842 311
6 565 880	3 598 480	10 164 360
26 382 250	3 953 719	30 335 970

D - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissements réalisés en N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
		(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	7 767 223	5 839 905	1 927 318	0
	Autres financements publics**	2 330 616	1 004 444	30 000	1 296 172
	Autres financements***	-	-	-	-
Total PPI		10 097 839	6 844 349	1 957 318	1 296 172
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	3 314 187	1 822 132	412 636	1 079 419
	Autres financements publics**	33 724 353	18 046 970	3 693 577	11 983 806
	Autres financements***	4 867 485	3 022 085	669 972	1 175 428
tal contrat de recherche		41 906 025	22 891 187	4 776 186	14 238 652
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*	-	-	-	-
	Autres financements publics**	-	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-
ontrat de formation continue		-	-	-	-
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	2 032 603	567 033	93 500	1 372 070
	Autres financements publics**	17 719 650	6 504 981	2 635 896	8 578 773
	Autres financements***	251 424	80 543	158 872	12 009
il contrat d'enseignement		20 003 677	7 152 557	2 888 268	9 962 852
	Ss total financement de l'Etat	13 114 013	8 229 070	2 433 455	2 451 488
	Ss total autres financements publics	53 774 619	25 556 395	6 359 473	21 858 751
	Ss total autres financements	5 118 909	3 102 628	828 844	1 187 437
TOTAL		72 007 541	36 888 093	9 621 772	25 497 676

** Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

*** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

**** Ressources propres et autres recettes fléchés

Le Mans Université

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Avenue Olivier Messiaen

72085 Le Mans Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Le Mans Université

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Avenue Olivier Messiaen

72085 Le Mans Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration de Le Mans Université

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de le Mans Université relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 mars 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Eric Godeau

Bilan au 31 décembre 2022							
ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2022	31/12/2021	PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 832 247	-2 649 125	183 122	276 229	Financements reçus	74 102 250	75 366 142
Frais d'établissement	0	0	0	0	Financements de l'actif - ETAT	64 612 650	65 409 049
Autres immobilisations incorporelles	2 832 247	-2 649 125	183 122	276 229	Financement de l'actif par des tiers	9 489 600	9 957 092
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	167 077 598	-87 302 357	79 775 240	81 164 630	Fonds propres des fondations	0	0
Terrains, agencements et aménagements de terrain	6 031 108	-1 625 526	4 405 582	4 405 582	Ecarts de réévaluation	0	0
Constructions et constructions sur sol d'autrui	93 769 152	-33 095 417	60 673 735	61 207 597	Réserves	13 855 018	13 046 223
Installations techniques, matériel et outillage	41 748 910	-32 791 641	8 957 269	9 420 308	Report à nouveau	5 273 440	5 273 440
Collections	21 720	-21 720	0	40	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-261 503	808 795
Autres immobilisations corporelles	23 794 599	-19 768 052	4 026 547	4 222 114	TOTAL DES FONDS PROPRES	92 969 205	94 494 600
Immobilisations corporelles en cours	1 568 637	0	1 568 637	1 796 291			
Avances et acomptes sur commandes	143 470	0	143 470	112 698	PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0	Provisions pour risques	57 730	0
Participations	0	0	0	0	Provisions pour charges	1 082 028	927 329
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 139 758	927 329
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	DETTES FINANCIERES		
Prêts	0	0	0	0	Emprunts obligataires	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	169 909 845	-89 951 482	79 958 362	81 440 858	Dettes financières et autres emprunts	0	0
ACTIF CIRCULANT					Cautionnements	997	856
STOKS ET EN-COURS	0	0	0	0	TOTAL DES DETTES FINANCIERES	997	856
CRÉANCES	19 152 264	-219 986	18 932 278	20 811 421	DETTES NON FINANCIERES	21 239 689	20 399 131
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	16 369 296	0	16 369 296	19 400 424	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 254 171	2 084 466
Créances clients et comptes rattachés	2 765 785	-219 986	2 545 800	1 377 644	Dettes fiscales et sociales	3 323 389	3 018 096
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0	0	0	28 510	Avances et acomptes reçus	14 430 382	13 800 919
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0	0
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0	0	0	0	Autres dettes non financières	1 231 747	1 495 648
Créances sur les autres débiteurs	17 183	0	17 183	4 843	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	646 060	3 285 855
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	13 490	0	13 490	16 768	TOTAL DES DETTES NON FINANCIERES	21 885 748	23 684 986
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	19 165 754	-219 986	18 945 768	20 828 190	TRESORERIE		
TRESORERIE					Autres éléments de trésorerie passive	18	90
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	TOTAL TRESORERIE	18	90
Disponibilités	17 091 596	0	17 091 596	16 838 812	Comptes de régularisation	0	0
TOTAL TRESORERIE	17 091 596		17 091 596	16 838 812	Ecart de conversion Passif	0	0
Comptes de régularisation	0		0	0			
Ecart de conversion actif	0		0	0			
TOTAL GENERAL	206 167 195	-90 171 468	115 995 727	119 107 860	TOTAL GENERAL	115 995 727	119 107 860

COMPTE DE RESULTAT 2022

CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	4 753	5 174	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	94 183 859	87 411 157
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	10 978 730	8 617 728	Subventions pour charges de service public	80 063 152	78 218 981
Charges de personnel	83 409 196	77 986 259	Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	13 584 521	8 455 677
Salaires, traitements et rémunérations diverses	50 363 502	46 752 315	Dons et legs	0	0
Charges sociales	32 629 448	31 017 774	Produits de la fiscalité affectée	536 186	736 499
Intéressement et participation	0	0	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	5 344 357	5 257 503
Autres charges de personnel	416 247	216 170	Ventes de biens ou prestations de services	5 224 190	4 994 730
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	3 237 779	2 661 288	Produits de cessions d'éléments d'actif	0	2 500
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	7 318 442	7 320 034	Autres produits de gestion	120 167	260 273
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	104 948 900	96 590 484	Production stockée et immobilisée	0	0
CHARGES D'INTERVENTION			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0	0
Dispositif d'intervention pour compte propre	0	0	Autres produits	5 232 174	4 943 037
Transfert aux ménages	0	0	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	36 302	52 149
Transferts aux entreprises	0	0	Reprises du financement rattaché à un actif	5 195 872	4 890 888
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0	0
Transferts aux autres collectivités	0	0	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	104 760 990	97 611 697
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0	0	PRODUITS FINANCIERS		
Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	Produits des participations et des prêts	0	0
TOTAL DES CHARGES D'INTERVENTION	0	0	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0	0
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)			Intérêts sur créances non immobilisées	178	0
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	104 948 900	96 590 484	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0	0
CHARGES FINANCIÈRES			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Charges d'intérêt	0	0	Gains de change	465	109
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	Autres produits financiers	0	0
Pertes de change	852	842	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0	0
Autres charges financières	0	0	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	643	109
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0	0			
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	852	842			
Impôts sur les sociétés	72 784	211 686			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		808 795	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	261 503	
TOTAL CHARGES	105 022 536	97 611 806	TOTAL PRODUITS	105 022 536	97 611 806

PREAMBULE

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) créé en 1977 et situé à 200 km à l'Ouest de Paris, Le Mans Université (LMU) est un établissement pluridisciplinaire qui compte 11 915 étudiants (chiffre au 31 décembre 2022 pour l'année universitaire 2022/2023), incluant l'enseignement à distance (EAD), les co-diplomations en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et les cursus parallèles). Les activités de recherche et d'enseignement de l'Université du Mans sont réparties sur deux campus : Le Mans et Laval.

Avec ses 3 facultés, 2 IUT et 1 école d'ingénieurs (Ensim), elle offre des formations et une activité de recherche et d'expertise reconnue internationalement en sciences et techniques, mais aussi en lettres et langues, en droit, économie et gestion, en sciences humaines et sociales. Le Mans Université compte 15 laboratoires de recherche dont 6 affiliés au CNRS, regroupant 390 chercheurs et enseignants-chercheurs et 270 doctorants.

L'université est lauréate de 6 Programmes Investissements d'Avenir (PIA) : HYbrider et Partager les enseignements - HYPE 13, ETOILE, Institute of acoustics - Graduate School (IAGS), Thélème (avec l'Université d'Angers), Ecri+ (avec l'Université ouverte des Humanités), ECND Academy, Parcours en sciences et techniques pour la réussite des jeunes ligériens.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, LMU fait partie de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Angers-Le Mans créée par le décret n°2020-1811 du 30 décembre 2020 en partenariat avec l'Université d'Angers. Cette ComUE est un EPSCP expérimental constitué sous la forme d'une communauté d'universités et établissements, au sens des articles L. 711-1 et L. 711-2 du code de l'éducation, créée dans le cadre des dérogations prévues à l'article 16 de l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

LMU exerce les Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) depuis le 1^{er} janvier 2011, en application des dispositions des articles 18 et 19 de la loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU). Ses comptes sont certifiés par un Commissaire aux Comptes depuis cette date, sans réserve depuis les comptes de l'exercice 2016.

LMU est soumise au titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'établissement applique le nouveau référentiel comptable composé du recueil des normes comptables pour les établissements publics (modifié par arrêté ministériel du 28 juillet 2021), du plan de comptes commun et de l'instruction comptable commune (BOFIP-GCP- 20-0010 du 14 décembre 2020).

A titre d'information, LMU utilise depuis le 1^{er} janvier 2009 le progiciel de gestion intégrée SIFAC, adapté du logiciel SAP.

* *
*

La présente annexe est une composante à part entière et obligatoire des états financiers soumis au vote du Conseil d'Administration de l'établissement. Elle permet d'éclairer la lecture des états financiers en rapportant les faits caractéristiques de l'exercice, en précisant les principes, règles et méthodes comptables appliqués durant l'exercice, et en commentant les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. Elle délivre également des informations, notamment littéraires, concernant des éléments considérés comme significatifs.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2022 est marquée par le lancement de plusieurs opérations immobilières financées par les contrats de plan État-Région (CPER) ou par le Plan France Relance, et qui vont profondément transformer le campus actuel dans les cinq prochaines années.

Trois opérations lancées en 2021 ou en 2022 sont actuellement en cours et vont s'achever en 2023 :

- la réhabilitation de l'IUT du Mans : 7 M€ financés dans le cadre du CPER 2015-2020, livraison prévue au 1er semestre 2023 ;
- la construction du bâtiment LMAc (Le Mans Acoustique) à la Faculté des Sciences & Techniques : 8 M€ financés dans le cadre du CPER 2015-2020, livraison prévue au 2nd semestre 2023 ;
- la réhabilitation du bâtiment Physique-Chimie de la Faculté des Sciences & Techniques : 11,4 M€ financés dans le cadre du plan France Relance, livraison prévue au 2nd semestre 2023

Trois projets sont en phase d'étude :

- la construction d'un nouveau bâtiment d'enseignement à la Faculté des Sciences & Techniques : projet de 15,1 M€ financés dans le cadre du CPER 2021-2027 ;
- la rénovation énergétique de l'ENSIM et la création d'une extension : projet de 13,2 M€ financés dans le cadre du CPER 2021-2027 ;
- la construction d'une maison de l'étudiant qui abritera un espace vie étudiante (espace de détente et espace culturel), un espace vie associative (local associatif, studio radio), un espace solidarité (ressourcerie et épicerie solidaire) et un espace de travail (co-working, entrepreneuriat étudiant) : projet de 2 M€ cofinancés par la Ville du Mans et Le Mans Université.

Enfin, deux projets visant à créer deux campus supplémentaires sont envisagés par l'Université et les collectivités et établissements publics locaux :

- la création d'un campus en centre-ville sous l'impulsion de Le Mans Métropole à horizon 2026. Situé près de la gare sud sur une parcelle d'environ 26 000 m², il a vocation à accueillir 3 000 à 4 000 étudiants au sein d'une offre de formation publique et privée. Le Mans Université a engagé une étude pour faire évoluer son offre de formation et identifier les filières qui pourraient s'installer sur ce nouveau campus à travers la création de nouvelles formations et le renforcement de filières existantes.
- la création d'un campus santé à horizon 2025. La Région Pays de la Loire a validé fin 2021 le projet de construction d'un grand pôle d'excellence réunissant l'ensemble des formations sanitaires, sociales et de santé. Ce campus santé regroupera la première année de médecine (PluriPASS), la formation en soins infirmiers (IFSI), la formation d'aides-soignants (IFAS), la formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP), l'accompagnement éducatif et social (AES). Il centralisera ainsi 7 structures de formations : le Centre Hospitalier du Mans, l'Établissement public de santé mentale de la Sarthe (EPSM), la Croix Rouge Française, l'IFSO (Institut de formation santé de l'ouest), le CEFRAS (Centre de formation et de recherche à la relation d'aide et de soins), la CCI Le Mans Sarthe, et Le Mans Université (en partenariat avec l'université d'Angers). Ce nouveau pôle qui accueillera plus de 1 700 étudiant sur un terrain d'environ 6 500 m². Il permettra de mutualiser l'ensemble des moyens de formation. Le projet est estimé à 20 M€ financés par la Région Pays de la Loire, le Département de la Sarthe et Le Mans Métropole.

Sur un plan plus général, les comptes de l'année 2020 et 2021 avaient été fortement impactés par la crise sanitaire de la Covid-19 qui avait conduit l'établissement à engager des dépenses imprévues pour lutter contre la pandémie, mais aussi à ne pas exécuter d'autres dépenses. LMU, comme tous les établissements, avait également fait l'objet d'un soutien financier exceptionnel de la part de l'Etat et des institutions.

L'année 2022 constitue l'année du retour à des conditions normales de fonctionnement et d'activité, dans un contexte en revanche marqué par une inflation forte se traduisant par l'augmentation du coût des biens et des services, et notamment de l'énergie. Sur un an, les prix à la consommation ont augmenté de +5,9%, et même de +15,1% dans le domaine de l'énergie (source INSEE).

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif de protection dénommé « amortisseur électrique » pour les consommateurs non domestiques éligibles (décret n°2022-1774 du 31 décembre 2022). Le décret, pris en application des VIII et IX de l'article 181 de la loi de finances pour 2023, fixe les modalités d'application de ce dispositif de protection des consommateurs finaux face à la hausse inédite des prix de l'électricité. L'Université du Mans est éligible à ce dispositif destiné à atténuer l'impact de l'inflation sur le prix de l'électricité.

* *
*

L'ensemble de ces éléments concourent à l'évolution du bilan et à la formation du résultat patrimonial constatés à la clôture de l'exercice 2022 tels qu'ils sont détaillés et analysés ci-après.

COMPARABILITE DES COMPTES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

I. Le référentiel comptable.

En tant qu'EPSCP soumis au titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, LMU applique depuis 1^{er} janvier 2017 le référentiel comptable composé du Recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) modifié par arrêté ministériel du 28 juillet 2021, du plan de comptes commun et de l'instruction comptable commune (BOFIP-GCP- 20-0010 du 14 décembre 2020).

Ce référentiel est appliqué dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Régularité et sincérité.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, excepté pour les biens immobiliers affectés à l'Université du Mans qui sont intégrés dans les états financiers sur la base des valeurs évaluées par France Domaine.

A noter : le tableau des flux de trésorerie, prévu par la norme 1 du RNCEP, est produit dans la présente annexe selon la méthode indirecte (voir page 19 note ④ : la trésorerie).
--

II. Les changements de méthode.

Le changement de méthode comptable est imputé en report à nouveau au 1er janvier de l'exercice au cours duquel il a été adopté. Ainsi, le solde d'ouverture de cet exercice doit être ajusté, pour les éléments concernés de l'actif, du passif et des fonds propres, de l'effet de la nouvelle méthode comptable, comme si celle-ci avait toujours été appliquée.

En 2022, aucun changement de méthode de comptabilisation n'a été appliqué.

III. Les corrections d'erreurs.

Les corrections d'erreurs sur exercices clos, tout comme les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes, sont exclues du résultat de l'exercice et comptabilisées via les comptes de report à nouveau du bilan d'ouverture (c/.110 et 119). La correction d'une erreur d'un exercice antérieur ne figure donc pas dans le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte.

En 2022, aucune correction d'erreur n'a été comptabilisée.

IV. La TVA et les secteurs d'activités.

LMU présente la qualité d'assujetti total redevable partiel en matière de TVA, puisque l'établissement réalise à la fois des opérations taxables et assimilées (notamment des prestations de recherche) et des opérations exonérées (enseignement supérieur et formation continue).

Lorsqu'un assujetti réalise des activités qui ne sont pas soumises à des dispositions identiques au regard de la TVA, ces activités doivent être comptabilisées dans des comptes distincts pour l'application du droit à déduction (CGI annexe II art.209). Conformément à ces dispositions, LMU a donc constitué trois secteurs d'activités distincts :

- * un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation (exonération basée sur l'article 261 du CGI). Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, la TVA grevant les achats qui sont rattachés à ce secteur n'est pas déductible par l'établissement ;

- * un secteur taxable pour les opérations relatives à la recherche. Conformément aux dispositions des articles 256A et 256B du CGI, les activités de recherche, qu'elles soient effectuées par des organismes privés ou publics, constituent des activités économiques qui entrent dans le champ d'application de la taxe. Le chiffre d'affaires de ces opérations est obligatoirement soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité ;

- * un secteur mixte pour les opérations ne pouvant pas être affectées précisément à l'un ou l'autre des secteurs ci-dessus. La TVA sur les achats est récupérée selon un coefficient de taxation forfaitaire que l'Université doit déterminer avant le 25 avril N+1, en procédant au calcul d'un prorata entre les activités taxables et non taxables.

Le coefficient de taxation forfaitaire a été déterminé à partir du chiffre d'affaires de l'exercice 2021 (BOI-TVA-DED-20-10-40-20120912 §10) : le prorata définitif calculé s'est établi à 22,54% pour l'exercice 2022.

Ainsi, les achats du secteur exonéré sont comptabilisés en charge ou à l'actif pour leur montant TTC, ceux du secteur taxable le sont pour leur montant HT. Enfin, les achats du secteur mixte sont comptabilisés pour un montant HTR (Hors Taxe Recalculé) incluant une part de la TVA non récupérable en application du coefficient de taxation.

Ce coefficient a été communiqué aux services fiscaux du département. Appliqué à compter du 18 mars 2022, il a donné lieu à une régularisation de la TVA comptabilisée sur les opérations de fonctionnement et d'investissement soumises au coefficient provisoire de taxation du 1^{er} janvier au 17 mars 2022.

D'une manière générale, on observe que les recettes taxables à la TVA de l'Université du Mans sont sensiblement inférieures aux dépenses taxables. La nature et le volume des opérations réalisées par l'établissement le placent donc structurellement en situation de crédit de TVA.

V. Les immobilisations.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service. Durant l'année 2022, les règles d'amortissement des immobilisations, notamment les durées, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1. Les immobilisations incorporelles.

Elles sont essentiellement composées des logiciels acquis. Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800€ HT sont inscrits à l'actif (en application de la délibération du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2016). Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
20300000	Frais de recherche et de développement	5
20531000	Logiciels acquis ou sous-traités	2
20532000	Logiciels créés	2
20580000	Autres conces ^o et dts similaires, brevets, lic., m	2

2. Les biens immobiliers.

Les bâtiments sont amortis selon une répartition par composant et selon les cadences suivantes adoptées en Conseil d'Administration :

Composants	Durée Amortis	Répartition des composants % LMU
Structure et ouvrages assimilés (Gros œuvre)	50	60,00%
Menuiseries extérieures	25	8,00%
Chauffage collectif	25	5,80%
Etanchéité	15	4,90%
Ravalement avec amélioration	15	5,00%
Electricité	25	8,90%
Plomberie / Sanitaire	25	5,80%
Ascenseurs	15	1,60%

3. Les immobilisations corporelles.

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800€ HT est inscrit à l'actif.

Les biens immeubles sont amortis selon les cadences suivantes adoptées en Conseil d'Administration :

Terrains

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
21217000	Agencement terrain nus acquis	10
21218000	Agencements terrains nus autres	10
21227000	Agencement terrains aménagés acquis	10
21228000	Agencement terrains aménagés autres	10
21255700	Agencement terr bâtis ens immob admin/com acquis	10
21255800	Agencement terr bâtis ens immob admin/com autre	10

Constructions

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
21315600	Construction bâtiment admin/com mād	50
21315800	Construction bâtiment admin/com autres	50
21355700	Construction agencement bâtiments admin acquis	20
21355800	Construction agencement bâtiments admin autres	20

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes adoptées en Conseil d'Administration :

Installations techniques, matériels et outillage

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
21511700	Installations complexes acquis sol propre	10
21547000	Matériel acquis	8
21548000	Matériel autre	8
21557000	Outillage acquis TECH	5
21558000	Outillage autre	5
21567000	Matériel d'enseignement acquis	8
21568000	Matériel d'enseignement autre	8
21577000	Agencements & aménag du mat & outil acquis	10

Autres immobilisations corporelles

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
21600000	Collections	10
21817000	Install génér, agncts, amngts divers acquis	5
21818000	Install génér, agncts, amngts divers autres	5
21827000	Matériel de transport acquis	10
21831700	Matériel de bureau acquis	8
21831800	Matériel de bureau autre	8
21832700	Matériel informatique acquis	3
21832800	Matériel informatique autre	3
21847000	Mobilier acquis	15
21887000	Matériels divers acquis	5
21888000	Matériels divers autres	5

VI. Les créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

VII. Les financements externes de l'actif (FEA).

Conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 relative à la comptabilisation et aux modalités de présentation et d'évaluation des financements externes de l'actif (BOFIP-GCP-13-0004 du 31 janvier 2013), LMU opère une distinction entre les financements de l'État et ceux de tiers autres (collectivités territoriales, Union européenne, etc.).

De même, pour chaque source de financement, les financements rattachables à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables. En effet, les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé, de manière à lier le produit (financement reçu) à la charge (consommation des avantages économiques ou perte de valeur de l'actif).

LMU observe donc les règles suivantes s'agissant de la comptabilisation de ses FEA :

	Source de financement de l'actif	
	État	Tiers autres que l'État
Financement non rattaché à un actif	compte 101 « Financements non rattachés à des actifs déterminés – État »	compte 131x « Financements non rattachés à des actifs déterminés - Tiers autres que l'État »
Financement rattaché à un actif	compte 1041x « Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - État »	compte 1341x « Valeur initiale des financements rattachés à des actifs – Tiers autres que l'État »

Les FEA sont comptabilisés en avance au moment de leur encaissement. Au moment de l'engagement des dépenses financées, les FEA sont reclassés en financements non rattachés, dans l'attente de leur rattachement aux immobilisations concernées au moment de la mise en service de ces dernières.

VIII. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice.**1. Les droits d'inscriptions.**

Suite à l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en date du 14 mai 2019, complétée par l'instruction en date du 3 juillet 2019, le principe est désormais celui d'une comptabilisation intégrale des droits d'inscription (DI) sur l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

En effet, le paiement de ces DI garantit à l'étudiant de pouvoir bénéficier du service de formation assuré par l'établissement. Ils ne sont pas remboursables en cas d'arrêt de la formation et ne sont pas calculés à termes échus, au fur et à mesure du déroulé de la formation. Par conséquent, et eu égard aux montants symboliques desdits droits, ceux-ci s'apparentent à un droit d'entrée, acquis en une fois, pour avoir droit à la formation dispensée par l'établissement au cours de l'année universitaire, et ne répondent pas à la définition d'une contrepartie à une prestation de services rendus.

Font l'objet d'un produit constaté d'avance (PCA) les droits universitaires quand le tarif pratiqué pour l'obtention du diplôme représente le coût réel de la formation, et constitue de ce fait la contrepartie d'un service rendu et non un simple droit d'entrée. Cela concerne deux diplômes universitaires, le DUEF et le DU PFST, qui ont donc fait l'objet d'un PCA suivant la règle habituelle (4/10^{ème} sur l'exercice civil qui s'achève et 6/10^{ème} sur l'exercice suivant).

Les produits de la formation continue (c/.70624) et de la validation des acquis de l'expérience (c/.70625) sont également proratisés et rattachés à l'exercice par la comptabilisation de PCA.

S'agissant de la contribution vie étudiante et campus (CVEC) mise en place depuis le 1^{er} septembre 2018, conformément à la note conjointe DGFIP/DAF référencée CE-2B n°2019-11-6930 du 16 janvier 2020, LMU a appliqué les règles de comptabilisation détaillées dans la note précitée pour la gestion de la CVEC en régime pérenne, à savoir l'émission d'un titre de recette au compte 7571 « taxe affectée » à l'occasion de chaque versement, dès notification du CROUS. Le compte de résultat est donc impacté par les titres émis à l'occasion de chaque versement.

A noter : le décret n°2022-1509 du 1^{er} décembre 2022 a modifié l'article D.841-6 du code de l'éducation relatif à la CVEC en décalant la date du premier versement de la CVEC du 15 décembre N au 20 janvier N+1, et en portant le taux du versement à 100% du droit initial à percevoir par l'établissement (égal au taux réglementaire par étudiant multiplié par le nombre d'étudiants inscrits au 15 octobre). Du fait de ce changement, aucun produit de la CVEC n'a été comptabilisé en 2022 au titre de l'année universitaire 2022/2023 pour les étudiants inscrits au 15 octobre 2022. Le produit (100% du droit initial à percevoir par l'établissement) sera comptabilisé début 2023 à réception du versement.

2. Les contrats pluriannuels.

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche et de la formation continue. L'Université a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ses contrats pluriannuels à l'avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacun des contrats. Les financements reçus sont comptabilisés en cours d'année en « avance et acompte reçus ». Ils donnent lieu en fin d'exercice à un produit en fonction de l'avancement calculé.

3. Les incidences de la mise en œuvre de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique.

La GBCP emporte une application stricte du principe d'indépendance des exercices : elle interdit toute émission de recette ou de dépense au-delà du 31 décembre calendaire de l'exercice considéré.

Les opérations de recettes ou de dépense n'ayant pas pu être passées en fin d'exercice 2022, notamment celles relatives aux encaissements reçus durant la période de fermeture de l'établissement, ou celles relatives à des services faits au 31 décembre 2022, ont fait l'objet d'une

comptabilisation en produits à recevoir (PAR) ou en charges à payer (CAP). Conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 6 novembre 2014, le seuil minimum unitaire de comptabilisation de chacune de ces opérations de rattachement à l'exercice est fixé à 150€ HT.

IX. Les passifs sociaux.

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Ils sont constitués des droits à congés non pris, des heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant, ainsi que des jours épargnés sur compte épargne temps (CET).

Ces passifs sociaux sont comptabilisés conformément aux prescriptions de l'instruction du 27 novembre 2013 (BOFIP-GCP-13-0024 du 9 décembre 2013) :

* vacations d'enseignement : les heures dispensées en 2022 dont le paiement est différé en 2023 sont rattachées à l'exercice ;

* heures complémentaires : sur la base d'une analyse du fichier KAPAIE de l'année 2022, en regardant notamment les heures complémentaires rémunérées au titre l'année universitaire 2021/2022, une projection des heures complémentaires susceptibles d'être dispensées durant l'année universitaire 2022/2023 a été faite. Ces heures sont proratisées et lissées à hauteur de 4/10^{ème} sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre 2022) et 6/10^{ème} sur l'exercice 2023.

* congés payés non pris et jours épargnés sur compte épargne temps (CET) : compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne que les personnels administratifs. Ces passifs sont comptabilisés, selon leur statut, soit en charges à payer (congés payés non pris, jours CET indemnisés ou versés à la RAFP en N+1), soit en provision pour risques et charges (jours épargnés sur CET)¹.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un CET sont évalués en fin d'exercice en fonction du coût moyen journalier brut chargé par catégories homogènes de personnels. L'instruction du 27 novembre 2013 prévoit que le coût journalier d'un agent est déterminé « en prenant en compte la rémunération annuelle globale présentant un caractère récurrent, rapportée au nombre de jours travaillés par an ». On considère que le nombre de jours travaillés par année s'élève à 207 jours (365 – 104 week-ends – 9 jours fériés – 45 jours de congés), soit 17,25 jours par mois. Le coût journalier est donc calculé sur 1/17,25^{ème} du coût mensuel moyen constaté en 2022, toutes rémunérations incluses.

¹ Une charge à payer est constatée quand les montants sont individualisables et font l'objet d'un versement dans un délai connu ; une provision pour charges est constatée dans les autres cas (évaluation forfaitaire ou statistique et/ou versement dans un délai incertain). Lorsqu'une charge à payer est comptabilisée à la clôture d'un exercice, elle donne lieu à une écriture de contre-passation à l'ouverture de l'exercice suivant.

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des passifs sociaux comptabilisés au 31 décembre 2022 :

Charges à payer (CAP) pour passifs sociaux				
Libellé	Solde au 31/12/2021	CAP calculée à la clôture de l'exercice 2022	Variation comptabilisée au 31/12/2022	Solde 31/12/2022
Heures complémentaires des enseignants-chercheurs	680 276	639 772	-40 504	639 772
Congés payés des BIATSS	762 497	1 142 445	+379 948	1 142 445
Jours CET à indemniser en N+1	113 317	97 109	-16 208	97 109
Jours intégrés à la RAFP	9 230	4 851	-4 379	4 851
Total	1 565 319	1 884 177	+318 858	1 884 177

Provisions pour passifs sociaux				
Nature du risque	Solde au 31/12/2021	CAP calculée à la clôture de l'exercice 2022	Variation comptabilisée au 31/12/2022	Solde 31/12/2022
Jours CET en stock au 31/12/N	927 329	1 082 028	+154 699	1 082 028

Charges à payer (CAP) masse salariale				
Libellé	Solde au 31/12/2021	CAP calculée à la clôture de l'exercice 2022	Variation comptabilisée au 31/12/2022	Solde 31/12/2022
CAP pour rappels de rémunérations	1 289 597	1 319 248	+29 651	1 319 248

A noter : les CAP sur rappels de rémunérations correspondent aux rémunérations et aux charges sociales à verser en 2023 au titre de droits acquis en 2022 par les personnels. L'évaluation de ces charges au 31 décembre 2022 (1 319k€) augmente par rapport à 2021 (1 290k€). Il en résulte donc une variation positive de +29k€.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

I. Notes relatives à l'actif.

ACTIF	Note de renvoi	31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	①				
Immobilisations incorporelles		2 832 247	-2 649 125	183 122	276 229
Immobilisations corporelles		167 077 598	-87 302 357	79 775 240	81 164 630
Terrains		6 031 108	-1 625 526	4 405 582	4 405 582
Constructions		93 769 152	-33 095 417	60 673 735	61 207 597
Installations techniques, matériels, et outillage		41 748 910	-32 791 641	8 957 269	9 420 308
Collections		21 720	-21 720	0	40
Autres immobilisations corporelles		23 794 599	-19 768 052	4 026 547	4 222 114
Immobilisations corporelles en cours		1 568 637	0	1 568 637	1 796 291
Avances et acomptes sur commandes		143 470	0	143 470	112 698
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		169 909 845	-89 951 482	79 958 362	81 440 858
ACTIF CIRCULANT					
Créances	②	19 152 264	-219 986	18 932 278	20 811 421
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des		16 369 296	0	16 369 296	19 400 424
Créances clients et comptes rattachés		2 765 785	-219 986	2 545 800	1 377 644
Créances sur les redevables		0	0	0	28 510
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0	0	0
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs		0	0	0	0
Créances sur les autres débiteurs		17 183	0	17 183	4 843
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement	③	13 490	0	13 490	16 768
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		19 165 754	-219 986	18 945 768	20 828 190
TRESORERIE					
Disponibilités	④	17 091 596	0	17 091 596	16 838 812
TOTAL TRESORERIE		17 091 596	0	17 091 596	16 838 812
TOTAL GENERAL		206 167 195	-90 171 468	115 995 727	119 107 860

Note ① : l'actif immobilisé.

Les tableaux ci-après détaillent par natures et par catégories d'immobilisations les éléments de variation de leur valeur brute (entrées, sorties et transferts d'immobilisations) et des amortissements comptabilisés entre le bilan d'ouverture de l'exercice et la situation arrêtée à la fin de l'exercice.

1. Les immobilisations incorporelles :*** Acquisitions :**

Immobilisations incorporelles (valeur brute)	Valeur au 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Transferts 2022	Valeur au 31/12/2022
203 - Frais de recherche et de développement	111 421	0	0	0	111 421
205 - Brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	2 575 566	164 339	-59 505	40 428	2 720 827
232 - Immobilisations incorporelles en cours	45 595		-5 167	-40 428	0
Total	2 732 581	164 339	-64 673	0	2 832 247

La valeur brute des immobilisations incorporelles augmente de 100k€.

*** Dotation aux amortissements :**

Amortissement des immobilisations incorporelles	Valeur au 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Valeur au 31/12/2022
2803 - Frais de recherche et de développement	111 421	0	0	111 421
2805 - Brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	2 344 932	192 773	0	2 537 705
Total	2 456 353	192 773	0	2 649 125

La valeur des amortissements comptabilisés sur les immobilisations incorporelles augmente de 193k€.

2. Les immobilisations corporelles :*** Acquisitions :**

Immobilisations corporelles (valeur brute)	Valeur au 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Transferts 2022	Valeur au 31/12/2022
211 - Terrains	4 389 168	0	0	0	4 389 168
212 - Agencement terrains	1 641 940	0	0	0	1 641 940
213 - Constructions	91 283 644	1 461 838	0	1 023 670	93 769 152
215 - Installations techniques, matériels, et outillage	40 024 816	1 587 794	-1 156	137 457	41 748 910
216 - Collections	21 720	0	0	0	21 720
218 - Autres immobilisations corporelles	22 455 572	1 502 180	-169 694	6 541	23 794 599
231 - Immobilisations corporelles en cours	1 796 291	940 014	0	-1 167 668	1 568 637
238 - Avances et acomptes sur commandes	112 698	127 700	-96 928	0	143 470
Total	161 725 849	5 619 527	-267 778	0	167 077 598

La valeur brute des immobilisations corporelles augmente de 5 352k€.

*** Dotation aux amortissements :**

Amortissement des immobilisations corporelles	Valeur au 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Valeur au 31/12/2022
2812 - Agencement terrains	1 625 526	0	0	1 625 526
2813 - Constructions	30 076 047	3 019 370	0	33 095 417
2815 - Installations techniques, matériels, et outillage	30 604 507	2 188 290	-1 156	32 791 641
2816 - Collections	21 680	40		21 720
2818 - Autres immobilisations corporelles	18 233 458	1 704 036	-169 442	19 768 052
Total	80 561 219	6 911 736	-170 598	87 302 357

La valeur des amortissements comptabilisés sur les immobilisations corporelles augmente de 6 741k€.

Note 2 : les créances.

Les créances diminuent de 1 898k€ par rapport à 2021 et s'établissent à 19 166k€ au 31 décembre 2022.

Ces créances sont liquides et exigibles immédiatement :

Créances en K€	Montant brut	Liquidité de l'actif		
		Échéances à- 1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à + de 5 ans
Créances sur des entités publiques	16 369 296	16 369 296		
Créances clients et comptes rattachés	2 765 785	2 765 785		
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0	0		
Autres créances	17 183	17 183		
Charges constatées d'avances	13 490	13 490		
TOTAL	19 165 754	19 165 754		

1. Poids des produits à recevoir comptabilisés au 31 décembre 2022 :

Le poste « créances sur des entités publiques » inclut des produits à recevoir (PAR) à hauteur de 13 275k€, à savoir 11 081k€ de subventions de fonctionnement à recevoir et 2 194k€ de financements d'actifs à recevoir. Le poste « créances clients » inclut des produits à recevoir (PAR) à hauteur de 733k€. Le total des PAR s'élève à 14 008€, en diminution de 4 026k€ par rapport au montant des PAR comptabilisés en 2021 :

Produits à recevoir (PAR)		31/12/2022	31/12/2021	Δ en montant	Δ en %
41810000	Clients Factures à établir	733 086	472 355	+260 730	+ 55%
44871000	Financements à recevoir	2 194 301	4 721 740	-2 527 440	- 54%
44877000	Subventions à recevoir	11 081 068	12 839 993	-1 758 925	- 14%
Total PAR		14 008 454	18 034 088	-4 025 634	- 22%

Ces PAR se répartissent de la manière suivante (du montant le plus élevé au moins élevé) :

En fonctionnement :

Cpte gén.	Nature des produits à recevoir (PAR) fonctionnement	Montant
74882000	Autres subventions prive	3 365 061
74881000	Autres subventions public	2 054 955
74460000	Subventions union européenne	1 240 313
74131200	ANR Hors investissements d'avenir	1 147 579
74420000	Subventions de la région	1 091 474
74440000	Subv des communes et groupements de commun	992 730
74480000	Subv autres collectivites publ & organismes publ	548 010
70100000	Ventes pdts finis	474 628
74131100	ANR Investissements d'avenir	333 870
74128000	Autres ministères - autres subventions	273 491
70621400	Droits des diplômes propres à chaque établisseme	76 154
70624000	Prestations de formation continue	47 350
74430000	Subventions du département	26 202
75500000	Quote-part résultats / opé faites en commun (gie	25 083
70682000	autres prestations de services	22 197
74128000	Autres ministères - autres subventions	21 033
70880000	Autres produits d'activites annexes	13 747
79100000	Transferts de charges de gestion	12 582
75780000	Autres produits spécifiques	10 000
70840000	Mise a disposition de personnel facturee	7 830
74470000	Subventions d'organismes internationaux	7 383
70621100	Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	6 519
70621300	Drts de scolar aux diplômes nationaux - hors UE	4 760
70625000	validation des acquis de l'expérience (VAE)	4 056
70662000	Prestations de recherche	2 803
70681000	Prestations et travaux informatiques	2 350
70661000	Colloques	1 336
70830000	Locations diverses	656
Total PAR - Fonctionnement		11 814 153

Le PAR le plus important (« Autres subventions organismes privés ») correspond au produit attendu au titre de l'apprentissage. La subvention est versée par le CFA FORMASUP, le PAR comptabilisé correspond au budget prévisionnel notifié par le CFA pour 2022, à savoir 3 336 343,71 (versement par le CFA en 2023).

En investissement :

Cpte gén.	Nature des produits à recevoir (PAR) investissement	Montant
13160002	Financements Union européenne non rattachés	1 436 823
10100002	Financements non rattachés à des actifs Etat	452 314
13140002	Financements Communes non rattachées	67 701
13130002	Financements Départements non rattachés	65 349
13120002	Financements Régions non rattachés	61 018
13170002	Financements Autres organismes non rattachées	55 828
13181002	Financements Autres rattachés à des actifs public	55 267
Total PAR - Investissement		2 194 301

2. Précisions sur les créances clients et comptes rattachés :

Les créances clients sur ventes et prestations de service augmentent de 980k€, en raison d'une importante activité de facturation au mois de décembre 2022 (un peu plus de 994k€). La plupart de ces créances ont été réglées et rapprochées dès le début de l'exercice 2023.

Compte	Créances clients et comptes rattachés	31/12/2022	31/12/2021	Δ en montant	Δ en %
41110000	Clients Ventes de biens ou prestations de services	1 599 559	619 902	+979 656	+ 158%
41200000	Clients Etudiants, élèves, stagiaires	162 886	181 388	-18 503	- 10%
41600000	Clients douteux ou litigieux	270 255	339 282	-69 027	- 20%
41810000	Clients Factures à établir	733 086	472 355	+260 730	+ 55%
Total		2 765 785	1 612 928	+1 152 857	+ 71%

Les créances clients douteux diminuent de 69k€. Leur diminution justifie l'ajustement du montant des dépréciations comptabilisées au bilan d'ouverture de l'exercice.

3. Dépréciations comptabilisées au 31 décembre 2022 :

Le poste « créances clients et comptes rattachés » est déprécié de 220k€ au 31 décembre 2022, contre 235k€ l'année précédente :

Libellés Comptes	Dépréciation constatée au 31/12/2021	Reprise de l'exercice	Dotation de l'exercice	Dépréciation constatée au 31/12/2022
Dépréciations Clients divers	215 534	-11 043	0	204 491
Dépréciations Étudiants	19 750	-5 507	1 251	15 494
	235 284	-16 550	1 251	219 986

Cette dépréciation est la traduction du risque de non recouvrement constaté au sujet de certaines créances clients et étudiants :

- Il n'y a pas de nouvelle dépréciation constatée en 2022 sur les comptes clients. Au contraire, des dépréciations ont été reprises pour deux créances étrangères admises en non-valeur pour un total de 5,8k€. Une troisième dépréciation a été ajustée du montant de la TVA (-5,2k€).

A noter : la dépréciation comptabilisée en 2021 suite au placement en liquidation judiciaire de la Société Hydroption, fournisseur de LMU pour le lot « moyens sites » du marché d'électricité, a été maintenue pour son montant initial, à savoir 178 491,32€. La procédure de liquidation reste en cours.

Pour mémoire, cette procédure avait été initiée par la Direction des Achats de l'Etat (DAE) en raison de la carence de la Société Hydroption pour honorer ses engagements tarifaires prévus dans l'accord-cadre négocié avec la DAE, sur la base duquel un certain nombre d'opérateurs de l'Etat s'étaient engagés avec la Société Hydroption (marchés subséquents).

Le préjudice est évalué pour LMU à 214 189,57€ TTC (178 491,32€ HT) et se décompose de la manière suivante :

préjudice subi au titre de l'année 2021	58 963,37
préjudice subi au titre de l'année 2022	133 512,53
préjudice subi au titre de l'année 2023	21 713,68
Σ	214 189,57

- les comptes étudiants sont dépréciés suivant l'ancienneté des créances non-recouvrées au 31 décembre qui détermine une probabilité statistique de recouvrer les sommes en question :
 - au 31 décembre N+1 : dépréciation égale à 25% des sommes non recouvrées,
 - au 31 décembre N+2 : dépréciation égale à 50% des sommes non recouvrées,
 - au 31 décembre N+3 : dépréciation égale à 75% des sommes non recouvrées,
 - au 31 décembre N+4 : dépréciation égale à 100% des sommes non recouvrées.

Note ③ : les charges constatées d'avance.

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2022 mais qui se rattachent à 2023 (voire au-delà). Sont essentiellement concernées des dépenses de maintenance, d'abonnements, de location et de redevances d'utilisation de logiciels. Ces charges constatées d'avance (CCA) diminuent légèrement en 2022 (13k€ contre 17k€ en 2021) :

Charges Constatées d'Avance (CCA)		31/12/2022	31/12/2021	Δ en montant	Δ en %
48600000	Charges constatées d'avance	13 490	16 768	-3 278	- 20%
Total CCA		13 490	16 768	-3 278	- 20%

Ces CCA se répartissent de la manière suivante (du montant le plus élevé au moins élevé) :

Charges constatées d'avance		31/12/2022
65110000	Redev.concess°, brevets, licences, marques,	5 288
61560000	Entretien et réparations sur Maintenance	3 549
61350000	Locations mobilières	2 016
62510000	Voyages et déplacements	1 341
61830000	Documentation technique et bibliothèques	557
62810000	Concours divers	334
62380000	Divers	232
60630000	Gaz	174
Total		13 490

Note 4 : la trésorerie.

Le montant total de la trésorerie disponible au 31 décembre 2022 s'élève à 17 091 578€, en augmentation de 253k€ par rapport à 2021.

Le tableau des flux de trésorerie (TdFT) ci-après détaille l'évolution de la trésorerie entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, en isolant les flux de trésorerie liés à l'activité, liés aux opérations d'investissement, liés aux opérations de financement et liés aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers.

La méthode indirecte a été retenue pour présenter le TdFT : le résultat net comptable (-262k€, voir note relative aux postes du compte de résultat p.28) est corrigé pour tenir compte de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'activité ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Le TdFT se décompose de la façon suivante :

- * la marge brute d'autofinancement (MBA) s'établit à 1 554k€. La MBA est un résultat net duquel les amortissements et les provisions ont été retranchés, puisque ces opérations ne génèrent aucun flux de trésorerie ;
- * le flux de trésorerie généré par l'activité s'établit à 1 342k€. Il permet de neutraliser les décalages de trésorerie liées au délai d'encaissement des recettes et de paiement des dépenses, et mesure ainsi quel excédent de trésorerie a été généré par l'activité propre de l'établissement ;
- * le flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'établit à -5 491k€. Il retrace les décaissements qui résultent des acquisitions d'immobilisations, net des encaissements provenant des cessions d'immobilisations ;
- * le flux de trésorerie lié aux opérations de financement s'établit à 3 855k€. Il retrace l'ensemble des encaissements et décaissements relatifs aux choix de financements. Comme les universités sont des établissements publics non autorisés à recourir à l'emprunt, ce flux est constitué uniquement des augmentations ou diminutions de capitaux propres (voir p.22 note 5 Les fonds propres) ;
- * le flux de trésorerie lié aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers s'établit à 548k€ ;
- * au final, il résulte de ces différents éléments une variation de trésorerie positive de +253k€ détaillée dans le tableau ci-dessous :

Tableau de flux de trésorerie (TdFT) établi selon la méthode indirecte

(En k€)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	-262	809
Amortissements, provisions et quote-part de subventions	1 815	2 381
Plus-values de cession	0	-3
Autres	0	0
Marge brute d'autofinancement	1 554	3 188
Créances clients	1 168	-77
Variation des stocks	0	0
Dettes fournisseurs	-130	602
Autres comptes	-1 250	-1 330
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 342	2 383 A
Encaissements		
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	0	0
Cessions d'immobilisations financières	0	0
Décaissements		
Acquisitions immobilisations incorporelles & corporelles	-5 451	-6 140
Acquisitions d'immobilisations financières	0	0
Fournisseurs d'immobilisations	-40	424
Autres opérateurs	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 491	-5 717 B
Encaissements		
Dotation en capitaux propres	3 855	5 061
Emission d'emprunts	0	0
Autres opérateurs	0	0
Décaissements		
Remboursements d'emprunts	0	0
Autres opérateurs	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 855	5 061 C
Flux de trésorerie lié aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers	548	19 D
Variation de trésorerie	253	1 746 A+B+C+D
Trésorerie à l'ouverture	16 838	15 092
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 342	2 383
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 491	-5 717
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 855	5 061
Flux de trésorerie lié aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers	548	19
Trésorerie nette à la clôture	17 092	16 838

II. Notes relatives au passif.

PASSIF	Note de renvoi	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	5		
Financements reçus		74 102 250	75 366 142
Financement de l'actif par l'Etat		64 612 650	65 409 049
Financement de l'actif par des tiers		9 489 600	9 957 092
Réserves		13 855 018	13 046 223
Report à nouveau		5 273 440	5 273 440
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-261 503	808 795
TOTAL FONDS PROPRES		92 969 205	94 494 600
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6		
Provisions pour risques		57 730	0
Provisions pour charges		1 082 028	927 329
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 139 758	927 329
DETTES FINANCIERES			
Dettes financières et autres emprunts		997	856
TOTAL DES DETTES FINANCIERES		997	856
DETTES NON FINANCIERES	7		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 254 171	2 084 466
Dettes fiscales et sociales		3 323 389	3 018 096
Avances et acomptes reçus		14 430 382	13 800 919
Autres dettes non financières		1 231 747	1 495 648
Produits constatés d'avance	8	646 060	3 285 855
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		21 885 748	23 684 986
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive	4	18	90
TOTAL TRESORERIE		18	90
TOTAL GENERAL		115 995 727	119 107 860

Note 5 : les fonds propres.

Le tableau ci-après présente la variation des capitaux propres entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture de l'exercice 2022 :

Fonds propres	Valeur au 31/12/2021	Correction d'erreur*	Augmentation 2022	Quotes-parts 2022	Diminution 2022	Valeur au 31/12/2022
Financements de l'actif reçus de l'Etat	65 409 049	0	2 252 505	-3 048 543	-362	64 612 650
Non rattachés à des actifs	3 281 211		-1 926			3 279 285
Rattachés à des actifs	62 127 838		2 254 431	-3 048 543	-362	61 333 365
Autres financements de l'actif	9 957 092	0	1 687 544	-2 069 930	-85 106	9 489 600
Non rattachés à des actifs	3 202 151		-1 370 888		0	1 831 263
Rattachés à des actifs	6 754 941		3 058 432	-2 069 930	-85 106	7 658 337
Réserves facultatives	13 046 223	0	808 795		0	13 855 018
Affectation du Résultat 2021	13 046 223		808 795			13 855 018
Report à nouveau (RAN)	5 273 440	0	0		0	5 273 440
Report à nouveau (RAN)	5 273 440					5 273 440
Résultat 2021	808 795					
Total	94 494 600		4 748 844	-5 118 473	-85 468	93 230 708
Résultat 2022					-261 503	-261 503
Total	94 494 600		4 748 844	-5 118 473	-346 971	92 969 205

* Voir le chapitre Principes et méthodes comptables §III. Les corrections d'erreurs, p.4

Les capitaux propres de LMU se composent des éléments suivants :

* les réserves de l'établissement. Elles représentent le montant cumulé des résultats des exercices précédents affectés en reports à nouveau ou en réserves facultatives par décision du Conseil d'Administration. Le résultat excédentaire de l'exercice 2021 (808 795€) a été affecté en réserves facultatives (réserves affectées durablement au fonds de roulement), qui voient leur niveau porté à 13 855k€ au 31 décembre 2022. Le montant du report à nouveau reste inchangé par rapport au bilan d'ouverture, soit 5 273k€ ;

* le résultat comptable de l'exercice, déficitaire en 2022 de -261 503€ (voir notes relatives au compte de résultat, p.28 et suivantes).

* les financements reçus de l'État. Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris au résultat (par quotes-parts) au même rythme que l'amortissement des biens correspondants ;

* les financements reçus de tiers autres que l'État pour le financement d'investissements. Lorsqu'elles sont rattachées à un bien identifié, elles sont reprises au compte de résultat (par quotes-parts) au même rythme que celui de l'amortissement des actifs qu'elles financent.

Le tableau ci-après présente de façon détaillée (par financeur) la variation de ces financements reçus de la part de tiers autres que l'État entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture de l'exercice 2022:

Financements par des tiers autres que l'Etat	Valeur nette au 31/12/2021	Subventions reçues 2022	Quotes-parts reprises au résultat en 2022	Cessions et sorties 2022	Valeur nette au 31/12/2022
Financements non rattachés à des actifs	3 202 151	-1 370 888		0	1 831 263
- Régions	556 726	-412 518			144 208
- Département	326 953	-261 600			65 353
- Communes	704 065	-636 364			67 701
- Autres collectivités	0				0
- Union Européenne	1 533 771	-90 864			1 442 906
- Autres organismes	55 829	-1			55 828
- Autres	24 808	30 459			55 267
Financements rattachés à des actifs	6 754 941	3 058 432	-2 069 930	-85 106	7 658 337
- Régions	2 407 049	836 914	-630 491	-8 258	2 605 214
- Département	1 228 047	624 941	-432 143	-37 286	1 383 559
- Communes	1 799 583	1 176 322	-608 601	-31 406	2 335 897
- Autres collectivités	48 785		-31 551		17 234
- Union Européenne	831 596	266 515	-216 884	-87	881 140
- Autres organismes	3 388	6 090	-1 032		8 446
- Autres	436 493	147 649	-149 227	-8 069	426 846
Total	9 957 092	1 687 544	-2 069 930	-85 106	9 489 600

Note 6 : les provisions pour risques et charges.

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus au cours de l'exercice ou en cours à la date de clôture, rendent probables quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance demeurent incertaines :

Libellés Comptes	Provision constituée au 31/12/2021	Reprise de l'exercice	Variation comptabilisée en 2022	Provision constituée au 31/12/2022
Provisions pour litiges	0	0	57 730	57 730
Provisions pour CET	694 892	0	92 910	787 803
Provisions pour CET charges sociales et	232 436	0	61 789	294 225
	927 329	0	212 429	1 139 758

Ce poste retrace les provisions liées aux passifs sociaux correspondant aux jours de congés épargnés sur CET (se reporter au chapitre « Comparabilité des comptes » § VIII « Les passifs sociaux », p.10).

Ce poste retrace également de nouvelles provisions constituées en 2022 pour des litiges opposant l'Université à des personnels de l'établissement. Le premier litige est relatif à une demande de reconnaissance d'une maladie en maladie professionnelle et a donné lieu à une provision évaluée à 53k€. Le second concerne une demande de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur suite à un accident et a donné lieu à une provision évaluée à 4k€. Au total, les provisions pour litige s'élèvent à 57 730€ pour 2022.

Note 7 : les dettes.

Le poste « dettes non financières » diminue de 8% par rapport à l'exercice précédent, et s'établit à 21 886k€ (23 685k€ en 2021).

Les dettes sont liquides et exigibles immédiatement :

Dettes en K€	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances de un à cinq ans	Échéances à plus de cinq ans
Dettes :				
- Dettes financières	997	997		
- Avances et acomptes reçus sur commandes	14 430 382	14 430 382		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés et avances et acomptes sur cdes en cours	2 254 171	2 254 171		
- Dettes fiscales et sociales	3 323 389	3 323 389		
- Autres dettes	1 231 747	1 231 747		
- Produits constatés d'avance	646 060	646 060		
TOTAL	21 886 745	21 886 745		

1. Le poste « dettes fournisseurs » inclut des charges à payer (CAP) à hauteur de 2 158k€ :

Charges à payer		31/12/2022	31/12/2021	Δ en montant	Δ en %
40810000	Fournisseurs - Factures non parvenues	1 499 028	1 164 455	+334 574	+ 29%
40840000	Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliaisé	659 261	584 310	+74 952	+ 13%
Total		2 158 289	1 748 764	+409 525	+ 23%

Ces CAP se répartissent de la manière suivante (du montant le plus élevé au moins élevé) :

*** Sur dépenses de fonctionnement :**

Charges à payer (CAP) fournisseurs - Fonctionnement		31/12/2022
606	Achats non stockés de matières et fournitures	418 547
628	Divers autres services extérieurs	150 564
657	Charges spécifiques	140 291
615	Entretien et réparations	101 567
613	Locations	87 569
618	Divers achats de sous-traitance et services extérieurs	84 690
623	Publicité, publications, relations publiques	78 042
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	50 658
624	Transports de biens et transports collectifs de personnes	38 331
621	Personnel extérieur à l'établissement	36 018
625	Déplacements, missions et réceptions	27 557
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques	21 964
616	Primes d'assurance	21 638
617	Etudes et recherches	16 204
627	Services bancaires et assimilés	4 047
608	Frais accessoires d'achat	3 339
614	Charges locatives et de copropriété	2 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 409
607	Achats de marchandises	235
23150001	Immobilisations en cours installat° techn.	159 509
21547001	Matériel acquis	50 997
23180001	Immobilisations en cours-autres	2 355
21832701	Matériel informatique acquis	1 497
Total CAP - Fonctionnement		1 499 028

Précision : quelques charges ont été comptabilisées à tort au compte 4081 « Factures non parvenues sur dépenses de fonctionnement » au lieu du compte 4084 « Factures non parvenues sur dépenses d'investissement ». Les dépenses concernées (identifiées en bleu dans le tableau ci-dessus) représentent un montant total de 214 358,13€. Il s'agit bien de dépenses d'investissement à rattacher au tableau ci-dessous.

*** Sur dépenses d'investissement :**

Charges à payer (CAP) fournisseurs - Investissement		31/12/2022
23150001	Immobilisations en cours installat° techn.	535 326
21557001	Outillage acquis TECH	52 141
23180001	Immobilisations en cours-autres	22 263
21547001	Matériel acquis	16 162
21887001	Matériels divers acquis	11 963
21847001	Mobilier acquis	10 097
21832701	Matériel informatique acquis	8 288
21355701	Construction agencement bâtiments admin acquis	2 172
21567001	Matériel d'enseignement acquis	848
Total CAP - investissement		659 261

2. Le poste « dettes sociales » inclut des CAP sur rémunérations à hauteur de 2 547k€ (comptes 428x) et sur charges sociales à hauteur de 567k€ (comptes 438x) ce qui représente au total une augmentation de 349 k€ par rapport à 2021 (+12%) :

Charges à payer		31/12/2022	31/12/2021	Δ en montant	Δ en %
42820000	Personnel Dettes provisionnées pour congés payés	784 662	551 290	+233 372	+ 42%
42860000	Personnel-autres charges a payer	1 762 139	1 774 205	-12 065	- 1%
43820000	Charges sociales sur congés a payer	357 783	211 207	+146 576	+ 69%
43860000	Autres charges à payer	298 841	318 215	-19 373	- 6%
Total		3 203 426	2 854 916	+348 509	+ 12%

Ce poste inclut les CAP liées aux passifs sociaux (heures complémentaires, vacances d'enseignement, congés payés non pris) ainsi que les CAP sur rappels de rémunérations (se reporter au chapitre « Comparabilité des comptes » § VIII « Les passifs sociaux », p.10). Leur répartition est la suivante :

Δ 2022/2021 (en montant) des comptes 4282, 4286, 4382, 4386 Part de la variation liée aux HC, CP et CET Part de la variation liée aux rappels de rémunérations			
Compte	Δ 2022/2021	CAP passifs sociaux	CAP masse salariale
42820000	+233 372	+233 372	-0
42860000	-12 065	-56 262	+44 196
43820000	+146 576	+146 576	-0
43860000	-19 373	-4 829	-14 545
Total	+348 509	+318 858	+29 651

Note 8 : les produits constatés d'avance.

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2022 mais qui se rattachent à 2023 ou aux exercices suivants. Ces produits constatés d'avance (PCA) s'élèvent à 646k€, contre 3 286k€ en 2021 (-80%) :

Produits Constatés d'Avance (PCA)		31/12/2022	31/12/2021	Δ en montant	Δ en %
48700000	Produits constatés d'avance	646 060	3 285 855	-2 639 795	- 80%
Total PCA		646 060	3 285 855	-2 639 795	- 80%

Ces PCA se répartissent de la manière suivante (du montant le plus élevé au moins élevé) :

Produits Constatés d'Avance (PCA)		31/12/2022
70662000	Prestations de recherche	302 175
70624000	Prestations de formation continue	113 099
74460000	Subventions union européenne	86 797
70621100	Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	47 434
70621400	Droits des diplômes propres à chaque établissement	41 523
74882000	Autres subventions prive	16 518
74111100	Ministère de tutelle principale- SCSP	15 503
74131200	ANR Hors investissements d'avenir	8 234
74420000	Subventions de la région	5 216
74118000	Ministère de tutelle - autres subventions	4 644
75110000	Redev. concess°, brevets, licences, marques...	3 168
70625000	validation des acquis de l'expérience (VAE)	1 749
Total		646 060

Pour mémoire : les recettes de la formation continue font l'objet d'un rattachement à l'exercice. Les principes de rattachement des produits à l'exercice sont détaillés dans le chapitre « Comparabilité des comptes » § VII « Le rattachement des charges et des produits à l'exercice » point I. « Les droits d'inscription », p.8.

Des PCA sont comptabilisés au compte 706214 « droits des diplômes propres à l'établissement » pour 42k€ pour les diplômes universitaires DUEF et PFST dont le tarif représente le coût réel de la formation et constitue de ce fait la contrepartie d'un service rendu et non un simple droit d'entrée.

Les produits de la formation continue (c/.70624) et de la validation des acquis de l'expérience (c/.70625) sont également proratisés et rattachés à l'exercice par la comptabilisation de PCA, respectivement pour 113k€ et 2k€.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire : il s'établit à – 261 503€. Pour mémoire et comparaison, le résultat patrimonial était de + 809 k€ en 2021 et de +1 711k€ en 2020.

I. Notes relatives aux charges.

CHARGES	Note de renvoi	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ 2022/2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats		4 753	5 174	-8.14%
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux	②	10 978 730	8 617 728	+27.40%
Charges de personnel	①	83 409 196	77 986 259	+6.95%
Salaires, traitements et rémunérations diverses		50 363 502	46 752 315	+7.72%
Charges sociales		32 629 448	31 017 774	+5.20%
Intéressement et participation		0	0	
Autres charges de personnel		416 247	216 170	+92.56%
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		3 237 779	2 661 288	+21.66%
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables		7 318 442	7 320 034	-0.02%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		104 948 900	96 590 484	+8.65%
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositif d'intervention pour compte propre		0	0	
Transfert aux ménages		0	0	
Transferts aux entreprises		0	0	
Transferts aux collectivités territoriales		0	0	
Transferts aux autres collectivités		0	0	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		0	0	
Dotation aux provisions et dépréciations		0	0	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		0	0	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		104 948 900	96 590 484	+8.65%
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		0	0	
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		0	0	
Perte de changes		852	842	+1.22%
Autres charges financières		0	0	
Dotation aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		0	0	
TOTAL CHARGES FINANCIERES		852	842	+1.22%
Impôt sur les sociétés	③	72 784	211 686	-65.62%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		0	808 795	-100.00%
TOTAL CHARGES		105 022 536	97 611 806	+7.59%

Note ① : les charges de personnel.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs de l'Université du Mans exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT), ainsi que leur évolution entre 2021 et 2022 :

En ETPT

Emploi	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en %	Δ en ETPT
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs				
titulaires	458	461	- 1%	-3
non titulaires	186	181	+ 3%	+5
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)				
titulaires	260	267	- 3%	-7
non titulaires	259	228	+ 14%	+31
Total ETPT	1163	1 137	+ 2%	+26

Les personnels enseignants et chercheurs titulaires diminuent de 3 ETPT et les non-titulaires augmentent de 5 ETPT. Les personnels BIATSS diminuent de 7 ETPT pour les titulaires et augmentent de 31 ETPT pour les non-titulaires.

Le nombre des emplois progresse de 26 ETPT entre 2021 et 2022 (emplois financés sous plafond Etat + emplois financés hors SCSP). Les emplois financés sous plafond Etat progressent de 9 ETPT (915 ETPT au total), les emplois financés hors SCSP progressent de 17 ETPT (248 ETPT au total).

Les charges liées de personnel augmentent de 7% pour atteindre 83 409k€ (+5 423k€ par rapport à 2021).

Cette progression est liée à l'augmentation du nombre d'emplois, à la revalorisation du point d'indice partiellement compensée par l'Etat en 2022, et à la revalorisation indemnitaire décidée par l'Etablissement (contractuels et BIATSS)

La répartition de ces charges et de leurs variations est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Compte	Charges liées au personnel	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
64111000	Rémunérations principales	41 529 531	39 385 300	+2 144 232	+ 5%
64112100	Rémunérations accessoires indexées	2 847 246	3 027 601	-180 355	- 6%
64112200	Rémunérations accessoires non indexées	316 334	247 689	+68 645	+ 28%
64120000	Congés payés	246 681	-92 494	+339 175	- 367%
64131000	Primes et gratifications indexées	1 687 798	1 206 760	+481 039	+ 40%
64132000	Primes et gratifications non indexées	344 689	294 172	+50 517	+ 17%
64140000	Indemnités et avantages divers	2 637	0	+2 637	#DIV/0!
64141000	Indemnités et avantages divers	23 040	3 682	+19 359	+ 526%
64142000	Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	2 795 832	2 124 027	+671 805	+ 32%
64142100	Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	215 928	325 548	-109 620	- 34%
64144000	Indemnités et avantages non indexés	119 536	0	-119 536	#DIV/0!
64150000	Supplément familial	480 128	478 170	+1 959	+ 0%
64191000	Abattement indemnitaire	-245 880	-248 138	+2 258	- 1%
64510000	Cotisations d'assurance-maladie	4 868 843	4 478 915	+389 928	+ 9%
64531100	Pensions civiles	22 434 914	21 926 592	+508 322	+ 2%
64532000	Cotisations patronales CNRACL	28 627	23 827	+4 800	+ 20%
64534000	CNAV	1 373 413	1 183 586	+189 827	+ 16%
64535100	RAFP	328 518	132 663	+195 855	+ 148%
64535200	IRCANTEC	576 356	493 414	+82 943	+ 17%
64540000	Cotisations à Pôle emploi	548 529	470 586	+77 943	+ 17%
64580000	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 470 248	2 308 191	+162 056	+ 7%
64710000	Prestations directes	240 669	158 594	+82 074	+ 52%
64740000	Oeuvres sociales	63 410	52 834	+10 576	+ 20%
64750000	Médecine du travail, pharmacie	3 932	2 656	+1 276	+ 48%
64800000	Autres charges de personnel	108 237	2 085	+106 151	+ 5090%
Total		83 409 196	77 986 259	+5 422 937	+ 7%

Les impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations, comptabilisés dans le poste « Autres charges de fonctionnement » mais qui sont directement liées à l'évolution des charges de personnel, augmentent de 6% pour un total de 1 037k€ :

Compte	Charges liées au personnel	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
63310000	Impôt et taxe - versement de transport	819 474	770 930	+48 544	+ 6%
63320000	Allocation logement	217 838	205 038	+12 800	+ 6%
Total		1 037 312	975 968	+61 344	+ 6%

A signaler aussi l'augmentation de 8% des dépenses liées à la rémunération des personnels extérieurs mis à disposition de l'établissement (comptabilisées également dans le poste « Autres charges de fonctionnement »), pour un total de 345k€ :

Compte	Charges liées au personnel	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
62142000	Personnel mis à disposition de l'établissement	345 513	319 836	+25 678	+ 8%
Total		345 513	319 836	+25 678	+ 8%

Note ② : les charges liées aux consommations directes de marchandises et de services.

Les consommations de marchandises et de services augmentent sensiblement en 2022 : elles s'établissent à 10 979k€, soit une augmentation de 27% par rapport à 2021 (+ 2 361k€).

Dans le détail, les variations les plus significatives sont les suivantes :

- les dépenses liées aux fluides augmentent de 18% (+273k€) sous l'effet de différents facteurs : l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz, l'augmentation de la consommation de gaz liée à la demande accrue d'EDF de production d'électricité (cogénération), l'augmentation de la consommation d'eau suite à une fuite importante, et enfin l'augmentation du coût des carburants combinée à l'augmentation du nombre de déplacements des personnels après deux années de restrictions (Covid-19).

Compte	Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	1 796 202	1 523 511	+272 691	+ 18%
60611000	Electricite	803 143	737 597	+65 547	+ 9%
60612000	Carburants et lubrifiants	36 613	19 607	+17 006	+ 87%
60613000	Gaz	831 237	696 501	+134 736	+ 19%
60617000	Eau	105 232	69 786	+35 446	+ 51%
60618000	Autres fournitures non stockables	19 977	20	+19 957	+ 98798%

- les dépenses liées aux locations augmentent de 67% (+198k€), en particulier les dépenses de locations mobilières (378k€, +191%). Ces dernières sont liées aux travaux de rénovation de l'UFR Sciences financées dans le cadre du Plan de Relance, mais qui induisent des charges supplémentaires pour l'Université, en l'occurrence d'onéreuses locations de bâtiments modulaires pour installer provisoirement les services d'enseignement et administratifs durant certaines phases des travaux.

Compte	Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	493 331	295 390	+197 941	+ 67%
61320000	Locations immobilières	112 002	161 958	-49 957	- 31%
61350000	Locations mobilières	377 697	129 656	+248 040	+ 191%
61380000	Autres locations	3 632	3 775	-143	- 4%

- les charges d'entretien et de réparation augmentent de 15% (+201k€). L'augmentation concerne principalement les dépenses sur biens immobiliers (+386k€, soit +62%). Il s'agit de dépenses de réparations effectuées sur le moteur de cogénération, rendues obligatoires pour nous permettre de répondre à la demande de production d'électricité et respecter ainsi les obligations contractuelles de l'Université auprès d'EDF.

Compte	Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	1 544 508	1 343 425	+201 083	+ 15%
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 011 603	625 201	+386 402	+ 62%
61550000	Entretien et réparations sur biens mobiliers	382 108	553 935	-171 827	- 31%
61560000	Entretien et réparations sur Maintenance	150 797	164 290	-13 493	- 8%

- les dépenses liées au déplacements (missions, colloques et autres) augmentent de 184% par rapport à 2021 et s'établissent à 1 422k€ (+921k€). Cette augmentation s'explique naturellement par la reprise des missions des personnels.

A noter : un poste « Frais de déménagement » apparaît pour 105k€, en raison de la prise en charge par l'Université des frais liés au déménagement et à l'installation de certains équipements scientifiques dans les halles technologiques du Technocampus.

Compte	Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	1 422 498	501 464	+921 035	+ 184%
62510000	Voyages et déplacements	493 650	190 394	+303 256	+ 159%
62540000	Frais d'inscription aux colloques	122 883	48 300	+74 583	+ 154%
62550000	Frais de déménagement	105 243	253	+104 990	+ 41498%
62560000	Missions personnels	463 146	157 334	+305 812	+ 194%
62570000	Frais réceptions	237 576	105 182	+132 394	+ 126%

Note ③ : l'impôt sur les sociétés.

Le Mans Université a une activité de production et de vente d'électricité qu'elle effectue au moyen de son unité de cogénération de chaleur. Au terme du contrat conclu avec EDF, l'opérateur verse à l'Université une redevance qui comporte une part fixe en contrepartie de la mise à disposition de nos installations de cogénération qui peuvent être mobilisées par EDF en cas de forte demande d'électricité, et une part variable calculée en fonction des quantités d'électricité livrées à EDF.

Compte tenu des incertitudes pesant sur les capacités de production du parc nucléaire français en 2022, EDF a sollicité plus que d'habitude ses producteurs partenaires, ce qui s'est traduit pour l'Université d'une part par l'augmentation de ses charges (augmentation des achats de gaz dont l'installation de cogénération a besoin pour produire de l'électricité, dépenses imprévues de réparation de l'installation), mais d'autre part par une augmentation du produit des ventes et corrélativement du chiffre d'affaires dégagé sur cette activité (459k€).

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat de cette activité pour 2022 :

Dépenses		2022	2021	Recettes		2022	2021
60611000	Electricite	11 628	13 040	70100000	Ventes de pdts finis	1 065 277	629 930
60613000	Gaz	289 135	137 700	78130000	Reprise amort immos incorporelles et cc	11 284	11 284
61520000	Entretien et réparations sur biens immo	258 062	49 797				
62600000	Frais postaux et frais de télécommunica	769	784				
63512000	Taxes foncières	1 416	1 817				
63513000	Autre impôt local	130	0				
641xxxxx	Rémunérations	5 119	5 119				
645xxxxx	Charges sociales	4 727	4 727				
65110000	Redev. Pr concess. Brevet licences	84	79				
68110000	Dotation amort immo incorporelles et cc	10 241	10 241				
Total		581 311	223 304			1 076 562	641 214
Résultat		+495 251	+417 910				

L'IS calculé pour l'exercice 2022 s'établit à 120k€. Payable en 2023, l'IS2022 a donc fait l'objet d'un rattachement à l'exercice (CAP).

A noter : l'IS2021 payé en 2022 a fait l'objet d'une révision par rapport à son montant évalué fin 2021 qui avait l'objet d'une CAP pour 153k€. En effet, une partie des dépenses d'achat de gaz affectées à la cogénération n'avait pas été intégrée dans l'IS calculé fin 2021 en raison d'une mauvaise imputation analytique des dépenses concernées. Suite à cette réintégration dans le compte de résultat 2021 de l'activité de cogénération, le chiffre d'affaires s'établit finalement à 418k€ pour 2021, et l'IS2021 à 106k€. C'est la raison pour laquelle le solde affiché au compte de résultat 2022 en matière d'IS est de 73k€ : il résulte de l'extourne de la CAP 2021 (-153k€), du paiement de l'IS2021 (+106k€) et de la comptabilisation de la CAP calculée au titre de l'IS2022 (+120k€).

II. Notes relatives aux produits.

PRODUITS	Note de renvoi	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ 2022/2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		94 183 859	87 411 157	+7.75%
Subventions pour charges de service public	5	80 063 152	78 218 981	+2.36%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres e		13 584 521	8 455 677	+60.66%
Dons et legs		0	0	
Produits de la fiscalité affectée		536 186	736 499	-27.20%
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		5 344 357	5 257 503	+1.65%
Ventes de biens ou prestations de services	4	5 224 190	4 994 730	+4.59%
Produits de cessions d'éléments d'actif		0	2 500	-100.00%
Autres produits de gestion		120 167	260 273	-53.83%
Autres produits		5 232 174	4 943 037	+5.85%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de		36 302	52 149	-30.39%
Reprises du financement rattaché à un actif		5 195 872	4 890 888	+6.24%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		104 760 390	97 611 697	+7.32%
PRODUITS FINANCIERS				
Intérêts sur créances non immobilisées		178	0	#DIV/0!
Gains de change		465	109	+325.65%
Autres produits financiers		0	0	#DIV/0!
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		0	0	#DIV/0!
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		643	109	+488.01%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		261 503	0	
TOTAL PRODUITS		105 022 536	97 611 806	+7.59%

Note 4 : le chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires représente la capacité de l'université à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit. Le chiffre d'affaires augmente de 5% (+229k€) par rapport à 2021 et s'établit à 5 224k€ :

Compte	Ventes de biens ou prestations de services	5 224 190	4 994 730	+229 460	+ 5%
70621100	Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	1 103 136	1 177 126	-73 990	- 6%
70100000	Ventes pdts finis	1 065 277	629 930	+435 348	+ 69%
70624000	Prestations de formation continue	999 681	950 428	+49 254	+ 5%
70662000	Prestations de recherche	834 673	1 086 667	-251 994	- 23%
70621400	Droits des diplômes propres à chaque établissement	592 032	614 812	-22 780	- 4%
70621300	Drts de scolar aux diplômes nationaux - hors UE	227 287	205 012	+22 274	+ 11%
70682000	autres prestations de services	165 396	126 166	+39 230	+ 31%
70840000	Mise a disposition de personnel facturée	120 847	125 128	-4 281	- 3%
70625000	validation des acquis de l'expérience (VAE)	36 700	15 414	+21 286	+ 138%
70663000	Mesures et expertises	22 535	37 650	-15 115	- 40%
70880000	Autres produits d'activités annexes	16 924	6 185	+10 740	+ 174%
70830000	Locations diverses	16 337	12 411	+3 926	+ 32%
70661000	Colloques	14 564	5 201	+9 363	+ 180%
70681000	Prestations et travaux informatiques	8 800	2 600	+6 200	+ 238%

Hors droits d'inscription (cf. infra), la variation la plus significative concerne les ventes d'électricité (c/.701) qui progressent de +435k€ (+69%) par rapport à 2021 (voir point I. Note relative aux charges, note ③ L'impôt sur les sociétés, p.31).

Les produits liés aux inscriptions (formation initiale, formation continue et apprentissage) augmentent de 21%, et s'établissent à 7 261k€ (+1 255k€ par rapport à 2021) :

		Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
70621100	Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	1 103 136	1 177 126	-73 990	- 6%
70621300	Drts de scolar aux diplômes nationaux - hors UE	227 287	205 012	+22 274	+ 11%
70621400	Droits des diplômes propres à chaque établissement	592 032	614 812	-22 780	- 4%
70624000	Prestations de formation continue	999 681	950 428	+49 254	+ 5%
70625000	validation des acquis de l'expérience (VAE)	36 700	15 414	+21 286	+ 138%
75710000	Taxes affectées	536 186	736 499	-200 314	- 27%
	Droits d'inscription + CVEC	3 495 021	3 699 292	-204 270	- 6%
74882000	Autre sub privé - Recettes liées à l'apprentissage uniquement	3 766 280	2 306 696	+1 459 584	+ 63%
	Apprentissage	3 766 280	2 306 696	+1 459 584	+ 63%
	Ensemble des produits liés aux inscriptions	7 261 301	6 005 988	+1 255 314	+ 21%

Dans le détail :

* les produits liés aux droits nationaux et aux droits universitaires (c/.70621) baissent de 4% par rapport à 2021 et s'établissent à 1 922k€ (-74k€) ;

* les produits de la formation continue augmentent de 5% (1 000k€, +49k€) ;

* le produit de la CVEC diminue de 27% (-200k€) par rapport à 2021, mais cette baisse est liée à l'entrée en vigueur du décret n°2022-1509 du 1er décembre 2022 dont l'effet est de décaler du 15 décembre N au 20 janvier N+1 le premier versement de la CVEC au titre de l'année universitaire en cours. Aucun produit de la CVEC n'a donc été comptabilisé en 2022 au titre de l'année universitaire 2022/2023 (voir §VIII. « Le rattachement des charges et des produits à l'exercice » point 1. « Les droits d'inscriptions » p.10) ;

* les produits liés à l'apprentissage augmentent significativement de 63% (+1 459k€), et s'établissent à 3 766k€ en 2022.

Note 5 : les subventions de fonctionnement.

L'université est principalement financée par des subventions de fonctionnement qui représentent 93 648k€, soit 89% du total des produits du compte de résultat (104 761k€).

1. La principale est la subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

En 2022, la SCSP s'élève à 80 078 655€, soit 86% du total des subventions perçues (93 648k€) et 76% du total des produits du compte de résultat (104 761k€). Elle a augmenté de 2% en 2022, soit une hausse de 1 860k€ :

		Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
Compte	Subventions pour charges de service public	80 078 655	78 218 981	+1 859 674	+ 2%
74111100	Ministère de tutelle principale- SCSP	80 078 655	78 218 981	+1 859 674	+ 2%

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les principaux facteurs d'évolution de la SCSP entre les deux exercices :

SCSP	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
Crédits de masse salariale	70 856 891	70 111 011	+745 880	+ 1%
Masse salariale	70 158 458	68 734 200	+1 424 258	+ 2%
Actions spécifiques	698 433	1 376 811	-678 378	- 49%
Crédits de fonctionnement	8 534 831	7 689 310	+845 521	+ 11%
Fonctionnement	7 014 656	6 985 401	+29 255	+ 0%
Opérations immobilières	420 000	400 000	+20 000	+ 5%
Actions spécifiques	1 100 175	303 909	+796 266	+ 262%
Crédits du plan de relance	686 933	418 660	+268 273	+ 64%
Masse salariale	686 933	418 660	+268 273	+ 64%
Total	80 078 655	78 218 981	+1 859 674	+ 2%

* La partie de l'enveloppe liée à la masse salariale augmente de 1% (+746k€). Dans cette enveloppe, les crédits de masse salariale hors actions spécifiques progressent de 2% (+1 424k€), en dépit de la non reconduction des crédits alloués en 2021 au titre des créations d'emplois dans le cadre de la LPR (550k€). A l'inverse, les crédits attribués au titre d'actions spécifiques diminuent fortement de 49% (-678k€), principalement en raison de non reconduction des crédits alloués en 2021 au titre du soutien à la trajectoire financière (600k€).

* La partie de l'enveloppe liée au fonctionnement progresse de 11% (+845k€), notamment sur les actions spécifiques (+796k€) avec un soutien particulier pour les aides aux étudiants en situation de handicap (+47k€), pour la mise en place des certifications en langue anglaise (+103k€) et surtout pour l'accompagnement de l'augmentation des coûts de l'énergie (+538k€).

* Enfin, la dernière partie de l'enveloppe liée aux crédits du plan de relance augmente également de 64% (+268k€). Il s'agit des crédits alloués pour l'ouverture de places supplémentaires dans le cadre de la réussite étudiante.

2. Les autres subventions de fonctionnement (hors SCSP) augmentent de 61% par rapport à 2021, soit +5 128k€ :

C/.	Subventions de fonctionnement	Exercice 2022	Exercice 2021	Δ en montant	Δ en %
74880000	Autres subventions	6 021 697	4 309 671	+1 712 026	+ 40%
74131200	ANR Hors investissements d'avenir	2 636 087	1 088 607	+1 547 480	+ 142%
74440000	Subv des communes et groupements de commun	1 433 638	463 753	+969 885	+ 209%
74460000	Subventions union européenne	978 385	147 841	+830 544	+ 562%
74420000	Subventions de la région	663 669	1 314 950	-651 281	- 50%
74131100	ANR Investissements d'avenir	509 316	120 303	+389 013	+ 323%
74810000	Pdts versts liberatoires ouvrant droit exone. TA	480 725	448 409	+32 316	+ 7%
74128000	Autres ministères - autres subventions	370 827	191 232	+179 595	+ 94%
74480000	Subv autres collectivites publ & organismes publ	250 229	214 723	+35 506	+ 17%
74430000	Subventions du département	237 511	95 362	+142 149	+ 149%
74470000	Subventions d'organismes internationaux	21 262	44 448	-23 186	- 52%
74132200	Frais de formation ASP au titre des ces	840	1 900	-1 060	- 56%
74118000	Ministère de tutelle - autres subventions	-19 663	14 480	-34 143	- 236%
Total		13 584 521	8 455 677	+5 128 844	+ 61%

La plus forte progression en montant concerne les « autres subventions » (publiques ou privées), qui regroupe tout ce qui n'est pas versé par l'Etat, l'ANR, les collectivités locales et leurs établissements publics et l'Union Européenne. Ces « autres subventions » augmentent de 40% (+1 712k€). La partie « subventions publiques » comprend notamment des subventions versées au titres des PIA Thélème, Etoile ou Ecri+. Pour la partie « subventions privées », il s'agit des recettes versées au titre de l'apprentissage par le CFA qui augmentent significativement de 63% (+1 459k€).

Il est souligné aussi une forte progression des subventions versées par l'ANR au titre des investissement d'avenir (509k€, +323%) et en dehors (2 636k€, +142%). Au total, les subventions de l'ANR augmentent de 160% (+1 936k€).

Le soutien des communes et communautés de communes est marqué : il s'établit à 1 434k€ pour l'exercice 2022, soit une progression de 209% par rapport à 2021.

Les subventions de l'Union Européenne augmentent aussi fortement : elles atteignent 978k€ en 2022 (+830k€).

Le produit de la TA (c/.7481) augmente légèrement entre 2021 et 2022 (+32k€, soit +7%).

III. Engagements hors bilan.

Aucun engagement hors bilan n'a été recensé.